

SOUTENIR LA FORMATION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ARTISANS MINIERS AU BURKINA FASO

Banque mondiale

Evaluation sensible au genre des chaînes d'approvisionnement en or au Burkina Faso

Rapport final



YE/SAWADOGO Rachel
Consultante –Experte Genre AFEMIB

Mars 2022

Table des matières

Sigles et Abréviations.....	4
Résumé exécutif.....	5
Introduction	8
1 Contexte National des EMAPE	8
1.1 Statut juridique et réglementaire	9
1.2 Choix de la zone de l'étude	11
1.3 Rappel des objectifs de l'étude.....	13
1.4 Résultats attendus de l'étude	13
2 Méthodologie de l'étude.....	14
2.1 Réunion de travail de cadrage	14
2.2 Organisation de l'étude	15
2.3. Groupe cible et échantillon.....	15
2.4 Méthodes et technique de collecte des données	16
2.4.1 Composition de l'équipe de collecte des données et la durée	16
2.4.2 Outils et techniques de collecte des données.....	16
2.4.3 Difficultés rencontrées sur le terrain :	19
2.4.4 Méthodes d'analyse des données.....	20
3. Résultats de l'étude.....	20
3.1 Caractéristiques socio-démographiques des artisan-e-s miniers de Ousseni-tenga et de Poura	20
3.1.1 Répartition par sexe des artisan-e-s minier-e-s enquêtés.....	20
3.1.2 Répartition des artisan-e-s minier-e-s selon le niveau d'instruction.....	21
3.1.5 Répartition par tranches d'âges des artisan-e-s minier-e-s selon le sexe	23
3.1.6 Charge d'enfants des artisan-e-s minier-e-s	23
3.1.7 Statut de résidence des artisan-e-s minier-e-s.....	23
3.1.9 Activités professionnelles principales des artisan-e-s minier-e-s sur le site	24
3.1.10 Activités professionnelles secondaires des artisan-e-s minier-e-s	25
3.2 L'Organisation de l'exploitation de l'or	25
3.2.1 Motivations des artisan-e-s minier-e-s pour le secteur des EMAPE	25
3.2.2 Rôle des artisan-e-s minier-e-s dans la chaîne opératoire.....	26
3.2.3 Moyens et techniques d'exploitation	26
3.2.4 Connaissance du circuit d'approvisionnement de l'or et ses acteurs	29
3.2.5 Acteurs du circuit d'approvisionnement de l'or.....	30
3.2.6 Difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement (production)	30
3.2.7 Difficultés liées au traitement de l'or	31
3.2.8 Appréciation des conditions de travail des artisan-e-s minier-e-s	31

3.2.9	Quantité moyenne d'or produite par les artisan-e-s minier-e-s	32
3.2.10	Suggestions pour une meilleure exploitation de l'or	33
3.3.	La commercialisation de l'or	34
3.3.1	Connaissance des textes en matière de commercialisation de l'or	34
3.3.2	Fixation des prix de l'or	35
3.3.3	Difficultés liées à la commercialisation de l'or	35
3.3.4	Niveau de satisfaction des artisan-e-s minier-e-s	36
3.4.	La responsabilité environnementale	40
3.4.1	Les types de procédures de traitement de l'or	40
3.4.2	Mesures de préservation de l'environnement	41
3.4.3	Expérience des artisan-e-s minier-e-s dans l'exploitation de l'or	41
3.5.	La responsabilité en matière de santé et sécurité	42
3.5.1	Disponibilité d'infrastructures sanitaires	42
3.5.2	Utilisation de Protections individuelles	42
3.6.	Organisation et statut légal du site de Ousséni-tenga	44
3.6.1	Organisation du site de Ousséni-tenga	44
3.6.2	Statut d'artisan minier des acteurs	45
3.8.	Les besoins de renforcement de capacités des artisan-e-s minier-e-s	46
3.8.1	Priorités des besoins en formation	46
3.8.2	Autres besoins de formations	47
3.9	Connaissances des textes réglementaires	48
4	Recommandations générales	49
5.	Plan de monitoring du projet	50
5.1	Les indicateurs d'évaluation	50
5.2	Les évaluations du projet	53
	Conclusion	53
	Références bibliographiques	55
	ANNEXES	56
	Annexe 1.1 : Fiche d'entretien avec les personnes ressources	56
	Annexe 1.2 : Questionnaire Homme et Femme travaillant sur le site	58
	Annexe 2 : Listes des personnes touchées par l'étude	62

Sigles et Abréviations

AGC	Artisanal Gold Council
AFEMIB	Association des Femmes du secteur minier du Burkina Faso
ANEEMAS	Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées
BNAF	Brigade nationale anti-fraude
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes
CM	Centre Médical
CNIB	carte nationale d'identité burkinabè
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
CVD	comité villageois de développement
EGPS	Extractives Global Programmatic Support
EPI	Equipement de protection individuel
EMAPE	Exploitation minière artisanale et à petite échelle
HSE	Hygiène, sécurité et environnement
PDI	Personne déplacée interne
PNG	Politique nationale genre
SOREMIB	Société de recherche et d'exploitation minière du Burkina
SMP	Société des mines de Poura
UNAAMB	Union Nationale des Associations des Artisans Miniers du Burkina Faso

Résumé exécutif

La présente étude **d'évaluation sensible au genre des chaînes d'approvisionnement en or au Burkina Faso** s'inscrit dans la mise en œuvre du projet « **soutenir la formation et le renforcement des capacités des artisans miniers au Burkina** » financé par la Banque mondiale à travers son programme « Extractives Global Programmatic Support » (EGPS). Il vise à contribuer à l'amélioration des conditions de travail et des avantages financiers des personnes employées dans le secteur de l'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso en formalisant les chaînes d'approvisionnement en or responsables. De manière efficace et pratique, cela se fera en stimulant la création de nouvelles chaînes d'approvisionnement en or formelles, en collaboration avec des entités de commerce de l'or dont les objectifs sont alignés sur ceux de ce projet

Le site d'exploitation retenu est celui de Ousseni-tenga (Figure 2), dans la localité de Boromo dans la Boucle du Mouhoun, province des Balé. Il fait partie du département de Poura et du village de Kankélé. Le site d'exploitation de Ousseni-tenga est sur une colline de Kankélé à 2km du centre du village.

L'étude d'évaluation sensible au genre des chaînes d'approvisionnement en or au Burkina Faso a pour objet d'identifier les barrières et les contraintes auxquelles les mineurs sont confrontés dans le commerce équitable de leur or au Burkina Faso et aussi des stratégies pour atténuer ces obstacles.

Elle examinera spécifiquement comment les mineurs et les négociants, hommes et femmes, sont impliqués dans les chaînes d'approvisionnement et comment tirent-ils profit de leurs différentes activités et quelles sont les activités qui favorisent la réduction des écarts entre les sexes par priorité.

Prévue pour 50 personnes, l'enquête a finalement touché 149 personnes. 57 personnes en individuels ou binômes et 3 focus-group respectivement de 36 femmes à Poura, 44 sur le site de Ousseni-tenga et 12 à Kankélé, village abritant le site. Les 44 femmes de Ousseni-tenga sont des personnes déplacées internes (PDI) qui ont fui le terrorisme dans les zones du Nord et du Sahel. Au total, 149 personnes ont été touchées par la collecte des données.

Plusieurs éléments de motivation à l'orpaillage ont été évoqués. Si pour les femmes, la raison principale est la lutte contre la pauvreté et la misère qu'elles vivent dans leurs foyers et le besoin pour elles de mieux prendre en charge leurs enfants, il faut noter que pour les hommes c'est la recherche d'une activité plus rentable que l'agriculture pratiquée par la majorité. Aussi pour pallier les périodes de chômage de la saison non hivernale, certains se sont lancés dans l'orpaillage qui pour eux permet d'avoir de l'argent rapidement.

L'insécurité est aussi une donnée importante car les hommes et les femmes ayant fui les zones touchées par le terrorisme s'y sont réfugiés et cherchent de quoi survivre.

Ainsi abandonné à eux-mêmes, ils y trouvent une aubaine pour trouver de quoi se nourrir.

Au niveau des rôles sur la chaîne d'approvisionnement, les hommes sont sur toute la chaîne mais surtout dans les activités qui procurent le plus de gain. En dehors des creuseurs, des caleurs, broyeurs qui sont des ouvriers et dont l'activité nécessite de la force, Les propriétaires de trous, les collecteurs et acheteurs d'or, les propriétaires terriens sont tous des hommes. Les hommes sont donc les leaders dans l'orpaillage à Poura et Ousseni-tenga.

La commercialisation de l'or est une grande nébuleuse pour la majorité des intervenants dans l'orpaillage dans la ville de Poura et à Ousseni-tenga. En dehors de l'ANEEMAS, même les services techniques de l'Etat et les autorités communales et départementales ne connaissent pas les textes en matière de commercialisation de l'or. Ils savent juste que des collecteurs et des acheteurs font le relai avec des personnes ou des structures qui sont chargées de la vente de l'or au niveau international. Les femmes sont juste des vendeuses et n'interviennent pas dans l'achat de l'or. Tous les collecteurs et acheteurs de Poura et Ousseni-tenga sont des hommes.

L'utilisation du mercure est la pratique courante au niveau des femmes. Les hommes en plus de l'utilisation de mercure pour l'amalgamation font de la cyanuration. Afin de permettre aux femmes et aux hommes de préserver leur santé et sécurité, il faudrait les sensibiliser aux méfaits des produits chimiques (mercure, cyanure et explosifs) et renforcer leurs capacités sur l'utilisation de techniques non dangereuses et durables.

Sur le plan sanitaire, les infrastructures sont disponibles mais pas d'actions spécifiques en faveur des artisan-e-s minier-es. L'assainissement est inexistant sur le site minier. Ainsi des toilettes « hommes » et des toilettes « femmes » construites en matériaux définitifs pourront être réalisés et confiés à un comité de gestion en assurera la propreté moyennant paiement d'un montant fixé de commun accord.

Pour améliorer l'organisation du site de Ousseni-tenga, un comité de gestion formel selon les normes devrait être mis en place pour une meilleure gestion et répartition des retombées économiques aux acteurs. Des actions de sensibilisation sur les avantages de la carte d'artisan minier devraient être faites en lien avec la démarche de formalisation du site.

La priorité suivante a été retenue pour la mise en œuvre des formations proposées.

- 1 Formation en Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)
- 2 Formation sur la commercialisation Formelle
- 3 Formation en Entrepreneuriat
- 4 Formation sur le code CRAFT et la diligence raisonnable
- 5 Formation sur l'accès au financement formel

Des recommandations générales ont été formulées pour l'intervention du projet sur le site de Ousseni-tenga. Il s'agit :

- 1 Echanger avec les autorités administratives, coutumières de Poura et de Kankélé ainsi que les travailleurs du site de Ousseni-tenga sur la pertinence d'intervenir sur ce site. Il est apparu que le site est de plus en plus abandonné à cause de la difficulté d'accès au minerai (sol amorphe, éboulement et mappe phréatique assez proche).
- 2 Echanger avec l'ANEEMAS sur les difficultés ayant conduit à l'inorganisation du site et le non-respect total des normes réglementaires et convenir de la conduite à tenir.
- 3 Prendre en compte le plus grand nombre de femmes résidentes à Poura et à Kankélé qui achètent le minerai à Ousseni-tenga mais le traitent à domicile même si celles-ci ne travaillent pas sur le site afin d'obtenir des impacts réels sur les conditions de travail et de vie des femmes.
- 4 Accompagner les femmes de Poura et Kankélé qui sont prêtes à le faire à apprendre d'autres métiers (agriculture, élevage, commerce, restauration, couture, teinture, tissage, etc.).
- 5 Former les femmes intéressées par le métier d'artisan minier et les accompagner à mieux organiser leur activité
- 6 Accompagner les femmes PDI du site de Ousseni-tenga à développer d'autres activités génératrices de revenus.
- 7 Garantir les espaces ou couloir minéralisé non aliénable par les industrielles pour les artisan-e-s minièr-e-s.
- 8 Négocier avec la nouvelle société repreneuse de l'ancienne SOREMIB, un accompagnement des femmes à bénéficier des résidus de la mine comme minerai.
- 9 Déployer le plan de formation selon les priorités hommes –femmes en travaillant avec des groupes non mixtes.

Introduction

Le projet « Soutenir la formation et le renforcement des capacités des artisan-e-s minier-e-s au Burkina Faso », est financé et administré par le groupe de la Banque Mondiale à travers son programme « Extractives Global Programmatic Support (EGPS) ». Exécuté en partie par l'Artisanal Gold Council (AGC), Ce projet vise à contribuer à l'amélioration des conditions de travail et des avantages financiers des personnes employées dans le secteur de l'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso en formalisant les chaînes d'approvisionnement en or responsable. De manière efficace et pratique, cela se fera en stimulant la création de nouvelles chaînes d'approvisionnement en or formelle, en collaboration avec des entités de commerce de l'or dont les objectifs sont alignés sur ceux de ce projet. Pour le déploiement des activités du projet dans sa nouvelle juridiction d'intervention, Boromo dans la région des Balé, AGC s'appuiera sur son écosystème et ses opérations ainsi que ses partenaires et réseaux du Burkina Faso. Spécifiquement, l'intervention de AGC est centrée sur la formation et le renforcement des capacités d'au moins 20 groupes d'artisan-e-s minier-e-s et d'acteurs importants sur le long de la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, la présente étude d'« Evaluation **sensible au genre des chaînes d'approvisionnement en or** » est initiée et réalisée par AGC en collaboration avec AFEMIB afin de mieux contextualiser son approche et adapter le déploiement des activités du projet aux besoins des artisan-e-s minier-e-s et des acteurs de la province des Balé (Boromo).

1 Contexte National des EMAPE

Au Burkina Faso, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'or est la principale source de revenus pour une grande partie de la population fortement touché par la pauvreté et le chômage (5,6%). Selon le « Tableau de bord statistique » de 2017 du Ministère de la jeunesse, de la formation et l'insertion professionnelles du Burkina Faso), sur plus de 700 sites miniers (OCDE, 2018).

Sur les 13 régions administratives, 12 abritent des activités minières artisanales à petites échelles. Ainsi, elles couvrent presque l'entièreté du territoire nationale.

La publication de Planet Gold Burkina Faso intitulée « Améliorer la formalisation, l'accès au financement et la traçabilité de l'or artisanal » 2021, donne les statistiques nationales suivantes :

- Plus de 700 sites d'EMAPE
- 430 000 personnes sont directement employées dans le secteur de l'EMAPE
- 50 tonnes d'or sont produites par le secteur de l'EMAPE chaque année

Ces 10 dernières années, si l'on note que le secteur des EMAPE constitue une source économique importante pour les artisan-e-s minier-e-s cependant, sa formalisation, l'accès au commerce équitable, l'accès au financement et les enjeux socio-environnementaux restent des enjeux majeurs encore non maîtrisé par les acteurs du secteur et l'Etat car 90% des artisans miniers n'ont pas eu accès à une éducation

formelle (AGC, 2021). Aussi, malgré l'existence des plusieurs instruments politiques et juridique qui encadre et structure le secteur des EMAPE au Burkina Faso, ces enjeux liés aux meilleures pratiques notamment environnementales, les gestions des titres et autorisation, commercialisation et l'usage des explosifs et des produits chimiques demeurent problématique. Alors comment se présente la situation les pratiques EMAPE sur site de Ousséni-tenga, dans la commune rurale de Poura, province des Balé dans la région de la boucle du Mouhoun.

Cependant, la grande majorité des personnes impliquées dans le secteur de l'EMAPE manquent d'éducation formelle ainsi que d'autres options d'emploi qui leur fourniraient un niveau de revenus suffisant pour gagner leur vie.

1.1 Statut juridique et réglementaire

Différentes lois et textes juridiques régissent le secteur des EMAPE au Burkina-Faso. Que pouvons retenir sur le plan juridique et réglementaire ?

La loi 036/CNT/2015 portant code minier au Burkina Faso régit l'ensemble des opérations relatives à la prospection, à la recherche, à l'exploitation des gîtes de substances minérales ainsi qu'au traitement, au transport, à la transformation, à la commercialisation et à l'économie des substances minérales à l'exclusion de l'eau et des hydrocarbures liquides et gazeux. Elle vise à encadrer le secteur minier, à favoriser et encourager la prospection, la recherche et l'exploitation sécurisées des ressources minérales au service du développement économique et social durable au Burkina Faso

A son Article 5, elle définit l'Exploitation artisanale de substances de mine comme « *l'ensemble des opérations qui consistent à extraire et concentrer des substances minérales comme l'or, le diamant et les autres gemmes, provenant des gîtes primaires et secondaires affleurant ou sub-affleurant et en récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et procédés manuels et traditionnels. Elle n'utilise pas d'équipements, ni d'énergies mécaniques et n'est pas fondée sur la mise en évidence d'un gîte ou d'un gisement* ». Pour ce qui concerne l'EMAPE, *qui est une exploitation minière à petite échelle, c'est une exploitation de petite taille qui regroupe la petite mine, l'exploitation semi-mécanisée, l'exploitation minière des haldes et terrils de mines et de carrières et l'exploitation artisanale.* »

Dans cette loi, certains articles concernent de façon spécifique les EMAPE. Il s'agit des articles suivants :

Article 17 :	Les titres miniers et les autorisations ne sont superposables, en partie ou en totalité, que sur accord écrit du titulaire du titre minier préexistant.
Article 18	L'exploitation minière à petite échelle est autorisée dans les conditions et modalités déterminées par substances, par voie réglementaire, notamment en ce qui concerne les niveaux de production requis.
Article 56	Le permis d'exploitation semi-mécanisée est accordé par décision du Conseil des ministres après l'avis des ministres en charge des mines et

	de l'environnement sur la base d'une étude d'impact environnemental et social ainsi que les avis des autorités administratives compétentes et des communautés locales concernées.
Article 77	Il est interdit d'utiliser des explosifs et des substances chimiques dangereuses notamment le cyanure et le mercure dans les activités d'exploitation artisanale.

La concession des EMAPE est régie par le **Décret 1018/2018** qui en son **article 18** mentionne que « *l'ANEEMAS peut concéder la gestion des sites miniers sous son contrôle à des personnes ou des coopératives. Tous les sites qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation d'exploitation artisanale sont sous le contrôle de l'ANEEMAS* ». Cela justifie le rôle de gestion et de contrôle des EMAPE par l'ANEEMAS.

Comme dans **la loi 036/CNT/2015 portant code minier au Burkina Faso** à son article 77, la loi 051/2017 **portant fixation du régime des substances explosives à usage civil** revient sur cette interdiction en précisant les peines encourues par les contrevenants à cette loi.

La commercialisation de l'or est régie par le **Décret n-2018-0249/ PRES/ PM/ MEMC/MINEFID/ MCIA du 29 mars 2018, portant conditions d'octroi et de renouvellement d'agrément pour la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses de production artisanale et semi-mécanisée**. A son **Article 11**, il stipule que « *les comptoirs d'achat, de vente et d'exportation de l'or produit artisanalement doivent tenir une comptabilité et un compte bancaire spécifique à l'activité de commercialisation de l'or* ».

Quant à l'**Article 12**, il mentionne que « *les achats d'or s'effectuent en francs CFA. Les opérations d'achat sont consignées de façon chronologique dans un registre sans blanc ni surcharge, côté et paraphé par la BNAF. Les comptoirs doivent faire confectionner à ses agents collecteurs des cartes d'artisans miniers correspondantes* »

Ces différentes lois et décrets permettent de mieux cerner la réglementation dans le secteur des EMAPE et d'en tenir compte dans le cadre de la présente étude

Selon le document « Plan d'action national de réduction, voire d'élimination du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or conformément à la convention de Minamata sur le mercure » 2020-2029, « L'EMAPE d'or, organisée sous un titre minier au Burkina Faso, est reconnue par la **loi N° 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier au Burkina Faso**, qui la régleme par ses articles 71 à 83. « *Toute personne physique ou morale de nationalité burkinabé (ou de droit burkinabé), si elle en fait la demande, peut être détentrice d'une autorisation d'exploitation artisanale portant sur toutes les substances minérales* ».

Ainsi, toute autorisation d'exploitation artisanale de substances de mines (or, diamant, cuivre, plomb, etc.) couvre une surface bien définie, de forme rectangulaire ou carrée, d'une superficie d'environ 1 km², et est soumise à un cahier de charges en matière de respect de l'environnement.

En tenant compte de l'environnement juridique et réglementaire décrit ci-dessus, comment se positionne le site de Ousseni-tenga retenu pour la présente étude ?

1.2 Choix de la zone de l'étude

Tenant compte de sa riche expérience cumulée au nombre important d'activités menées par l'AGC, dans la région du Sud-Ouest du Burkina, il souhaite étendre le déploiement de ses activités et partager son expérience en matière de renforcement des capacités au profit d'autres communautés minières d'une région alternative complémentaire au Burkina Faso. C'est ainsi que AGC a conduit des recherches préliminaires sur la situation des EMAPE dans la commune rurale de Poura et, autour de la combe de Boromo dans la région de la boucle du Mouhoun qui présente des critères fort intéressants de découvertes aurifères et de flux important d'artisan-e-s minier-e-s. Aussi, les communes de Poura et de Boromo présentent une situation sécuritaire stable à la fois sur les sites EMPAE et dans son étendue territoriale ce qui attirent un massif de migrant artisan-e-s des autres régions épencentres de l'insécurité. L'ensemble de ces critères ont prévalu à l'identification du choix du site minier artisanal de Ousseni-tenga et de la ville de Poura comme site ou zone de déploiement des activités de soutien à la formation et au renforcement des capacités des artisan-e-s minier-e-s. Le site minier d'Ousseni-tenga situé dans le village de Kankélé, commune de Poura.

En ce qui concerne la superficie de la zone d'enquête, le site d'Ousseni-tenga a une superficie d'environ 5 km² incluant une partie de la zone de commercialisation de l'or communément appelé « Yaar », principalement composé par la population locale mais également quelques étrangers. Le département de Poura où se trouve le site d'Ousseni-tenga compte 19046 habitants, 3895 ménages, 98% d'hommes. 73% de la population vit de l'orpaillage. La population du site d'Ousseni-tenga est d'environ 1200 artisans miniers, autour de 60% dans l'exploitation filonienne. 5% font le traitement des sédiments par sluice boxe, 15% d'utilisateurs de détecteurs de métaux et 20% font le vannage.

AGC connaît et a effectué des recherches préliminaires dans la commune de Poura et autour de la ville de Boromo qui constitue une région excellente et sûre avec des critères importants et nécessaires au déploiement de ce projet. Les activités d'exploitation minière artisanale et à petite échelle ont augmenté de manière significative dans cette région au cours d'une période très récente. Cela est dû à la découverte d'importants gisements d'or et aussi à la diminution de la sécurité dans le nord et l'est du pays, qui a forcé de nombreux mineurs à migrer vers d'autres régions.

Le site d'exploitation d'Ousseni-tenga est dans la localité de Boromo dans la Région de la Boucle du Mouhoun et de la province des Balés. Il fait partie du département de Poura, dans le village de Kankélé qui est pratiquement un quartier de Poura. Ousséni-

tenga¹ est le nom de la colline abritant le site d'exploitation de l'or et situé à 2km du centre de Kankélé.

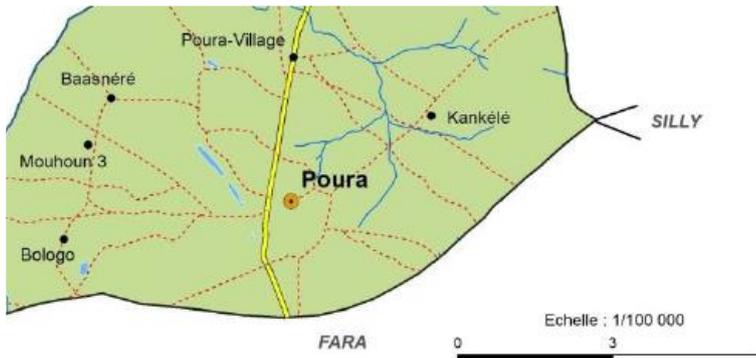


Figure 1 : carte administrative de Poura et Kankélé



Figure 2 : site artisanal de Ousseni-tenga dans le département de Poura.

Ce site a été retenu comme zone d'intervention du projet en question suite à la présélection de trois (03) sites dans la région.

Les critères qui ont prévalu au choix de cette localité finale sont notamment la pertinence de la zone en termes d'affluence et en termes de sécurité. Le nombre de bénéficiaires sur le site est plus élevé que sur les autres sites présélectionnés et en

¹ Ousséni-tenga est la déformation de « Séni-tanga », la « colline de Séni ». Séni est le propriétaire du champ dans lequel l'or a été découvert la première fois.

plus l'équipe de projet a constaté une forte présence de femmes qui se battent pour le bien-être de leurs familles au quotidien. Enfin, les autorités locales sont plus ouvertes que dans les autres localités tout autour.

Même si la région de la Boucle du Mouhoun connaît des attaques dans sa partie septentrionale (Nouna, Tougan, Toma, Djibasso, etc.), la zone de Poura où est situé le site de Ousseni-tenga n'en a pas encore fait l'objet.

La zone de Poura est un foyer ancien de l'exploitation minière et les anciennes fosses de la SOREMIB sont devenues le lieu d'extraction des femmes de la ville. Cependant, la superficie reste couverte par un permis de recherche de **Poura Limited Ressources** qui suscite un conflit minier entre artisanes minières et la société minière en question.

La fermeture brutale de la mine ayant désarticulée le développement économique et social amorcé dans la commune, pousse les travailleurs déflatés et riverains dans l'orpaillage faisant de Poura la commune à plus fort taux d'artisans miniers parmi les riverains au Burkina. La situation sécuritaire actuelle du pays fait de Poura la zone la plus dense en matière d'exploitation artisanal de l'or.

1.3 Rappel des objectifs de l'étude

La présente étude d'« Evaluation sensible au genre des chaînes d'approvisionnement en or au Burkina Faso » vise à évaluer les chaînes d'approvisionnement en or responsable sensible au genre sur le site de Ousseni-tenga et de Poura. Spécifiquement, il s'agit :

- ✓ Identifier les barrières et contraintes auxquelles les artisan-e-s minier-e-s confrontées dans le commerce équitables de l'or ;
- ✓ Identifier les stratégies ou mécanismes d'atténuations des obstacles pour une chaîne d'approvisionnement en or responsable ;
- ✓ Identification des besoins prioritaires de formation des artisan-e-s minier-e-s ;
- ✓ Evaluer le niveau d'implication des artisanes minières dans la chaîne d'approvisionnement en or ;
- ✓ Evaluer le niveau de connaissance des textes sur les EMAPE les artisan-e-s minier-e-s ;
- ✓ Evaluer l'évolution des moyens de production de l'or.

1.4 Résultats attendus de l'étude

Les principaux résultats attendus de cette évaluation sont:

- Une collecte des informations ventilées par genre et par activité professionnelle auprès des acteurs directs travaillant dans l'EMAPE est réalisée ;
- Une compréhension détaillée et genrée des obstacles et contraintes que les acteurs de la chaîne rencontrent dans le processus de formalisation ;
- Une documentation des dynamiques de commercialisation de l'or, y inclus les schémas de tarification ;

- Une description des enjeux de santé et de sécurité sur les sites de projet ;
- Une description des obstacles pour l'accès à des financements formels des mineurs
- Des recommandations sur l'amélioration des conditions de travail, sur les moyens d'incitation à la formalisation et sur la réduction des inégalités du genre le long de la chaîne d'approvisionnement de l'or ;
- Des recommandations pour le contenu des formations du projet qui auront lieu en mars et avril 2022 (accès aux finances, santé/sécurité, diligence raisonnable, accès aux marchés internationaux et autres potentielles formations) ;
- Des recommandations pour la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des formations de projet afin de mesurer les effets des interventions d'ici la fin du projet et au-delà.

2 Méthodologie de l'étude

La méthodologie de conduite de l'étude s'est articulée autour des 4 axes de travail que sont : une réunion de travail de cadrage et d'organisation pratique de l'étude ; la méthode de collecte et d'analyse des données

2.1 Réunion de travail de cadrage

Une rencontre de cadre a été initiée le 27 janvier 2022 pour échanger sur les objectifs du mandat, la méthodologie de l'étude et la validation des outils de collecte des données sur le terrain. Elle a regroupé l'équipe de Planet Gold et AGC et la consultante.

Une présentation du document de méthodologie de l'étude pour l'évaluation sensible au genre des chaînes d'approvisionnement en or au Burkina Faso a été faite par Mme SANOU Eve, Chargée de Conformité, assistée par la Coordinatrice du projet, Dr OUEDRAOGO Alizèta.

Lors de cette réunion il a été fait mention de l'augmentation du nombre de personnes à enquêter de 25 à 50 personnes dans la dernière version des termes de référence (TDR).

Des amendements ont portés sur les différents questionnaires destinés à l'enquête terrain (voir les versions finales en **Annexe 1**)

2.2 Organisation de l'étude

A l'issue de la rencontre de cadrage, des contacts ont été noués avec les acteurs sur le terrain pour préparer le déplacement à Poura du lundi 31 janvier 2022. Il s'agit de l'ANEEMAS à Boromo, du Maire de la Commune de Poura et du Préfet.

Les aspects logistiques ont aussi été abordés et des dispositions ont été prises pour faciliter le déplacement de la mission.

2.3. Groupe cible et échantillon

Lors de la rencontre de cadrage, la première liste des 25 personnes ciblées est passée à 50 personnes selon la répartition dans le tableau ci-après.

N°	CIBLES	SITE	TOTAL
		D'OUSSENI TENGA	
1	Responsable du comité de gestion du site	1	1
2	Membres du comité de gestion du site	4	4
3	Hommes responsables des puits d'extraction de minerais	2	2
4	Femmes responsables des puits d'extraction de minerais	2	2
5	Responsables des mouvements associatifs des jeunes	5	5
6	Responsables des mouvements associatifs des femmes	8	8
7	Creuseurs dans les puits d'extraction de minerais	5	5
8	Femmes exploitantes de hangar de traitement de minerais	10	10
9	Collecteurs d'or	5	5
10	Propriétaires terriens	2	2
11	Représentant de l'ANEEMAS Boromo	1	1
12	Représentant de la direction régionale de l'environnement	1	1
13	Représentant de l'action sociale	1	1
14	Représentant de la mairie	1	1
15	Représentants du comité villageois de développement (CVD)	2	2
TOTAL		50	50

2.4 Méthodes et technique de collecte des données

2.4.1 Composition de l'équipe de collecte des données et la durée

Elle s'est déroulée 31 janvier au 05 février et a été réalisée par une équipe de terrain composée de :

1	Mme YE/SAWADOGO Rachel	Consultante de l'étude, experte genre de l'AFEMIB,
2	M. Hermann Moussa KONKOBO	Agent de collecte et Chargé de la formation et des enseignements de AGC
3	M. Aboubacar DEME	Agent de collecte et chargé des relations communautaires de AGC
4	M. Ousmane HAMADOUN	Guide de la mission et Chargé de Formalisation et du commerce AGC

2.4.2 Outils et techniques de collecte des données

L'approche préconisée par l'équipe dans ce processus a été participative et inclusive. Les deux premiers jours ont été mis à profit pour informer les autorités administratives et coutumières, les personnes ressources influentes et les acteurs de terrain sur le projet en cours de gestation, des objectifs attendus de la mission et solliciter leur appui pour rencontrer les groupes cibles à la base.

Ainsi, les parties prenantes du projet consultées au cours de la mission de collecte des données.

N°	Services techniques	N°	Autorités coutumières	N°	Autorités communales
01	Environnement	06	Chefferie de Kankélé	10	Conseiller de kankélé
02	ANEEMAS	07	CVD de Kankélé	11	Adjoint au maire de Poura
03	UNAAMB de la province des Balé	08	Propriétaires terriens de Ousseni-tenga	12	SG de la mairie de Poura
04	Service de l'action sociale de Poura	09	Propriétaires terriens de Poura village	13	Préfet de Poura
05	Coordination des associations des femmes de Poura	10	Saamb-Naaba du site Ousseni-tenga		

Comme mentionné sur le tableau ci-dessus, la mairie, la préfecture, les services techniques de l'environnement et de l'action sociale, l'ANEEMAS, les autorités

coutumières, le conseiller du village, le conseil villageois de développement, les propriétaires terriens du site ainsi que les artisans miniers, ont été informées, consultées et impliquées.



Rencontres avec les propriétaires terriens et la coordination des femmes

Il faut cependant noter que pour ces genres d'activités et dans l'optique d'impliquer les populations au projet, il faut impérativement mettre à contribution les personnes ressources de la localité. Ainsi, le conseiller de Kankélé, le propriétaire terrien du site, la présidente de la coordination des femmes de Poura. Le doyen des étrangers sur le site (Saamb-naaba) et le représentant des jeunes de Poura nous ont servi de guides et ont été d'un apport inestimable.

Les réalités du terrain ont amené l'équipe terrain à réajuster l'échantillon en l'adaptant. Ainsi la cible réellement touchée est répartie comme suit.

N°	CIBLES	POURA	OUSSENI TENGA	KANKE LE	QUESTION- NAIRE	INTER VIEW	TOTAL
1	Responsable du comité de gestion du site		1		x		1
2	Leaders de l'association des jeunes	4				x	4
3	Leaders du site		3			x	3
	Leaders Propriétaires terriens	2				x	2
4	Hommes responsables des puits d'extraction de minerais		2		x		2
5	Femmes responsables des puits d'extraction de minerais						0
6	Responsables des femmes en traitement de minerai	4				x	4
7	Creuseurs dans les puits d'extraction de minerais		7		x		7
8	Femmes exploitantes de hangar de traitement de minerais	12		5	x		17
9	Responsable caleurs		1		x		1
10	Caleurs		2				2
11	Collecteurs d'or		4		x		4
12	Leader association / Coordination des femmes	3			x	x	3
13	Représentant de l'ANEEMAS Boromo						1
14	Représentant de la direction régionale de l'environnement	2				x	2
15	Représentant de l'action sociale	1					1
16	Représentant de la mairie	2				x	2
17	Représentants du comité villageois de développement (CVD)	1				x	1
	Total 1	31	20	5			57
18	Focus group Femmes	36	44	12		x	92
	TOTAL GENERAL	67	64	17	----	----	149

Prévue pour 50 personnes, l'enquête a finalement touché 149 personnes. 57 personnes en individuels ou binômes et 3 focus-group respectivement de 36 femmes à Poura, 44 sur le site de Ousseni-tenga et 12 à Kankélé, village abritant le site. Les 44 femmes de Ousseni-tenga sont des personnes déplacées internes (PDI) qui ont fui le terrorisme dans les zones du Nord et du Sahel.

Au total, 149 personnes ont été touchées par la collecte des données (**voir listes en Annexe 2**). Nous estimons que la cible a été largement dépassée et permet de faire des analyses complètes.

2.4.3 Difficultés rencontrées sur le terrain :

La principale difficulté a été d'ordre communicationnel auprès des acteurs clés du site pour le démarrage de l'activité qui se résume dans le tableau ci-dessous. Exemple de tableau

N°	Cible de la mission	Difficultés rencontrées	Solutions pratiques apportée
01	Organisation du site de Ousseni-tenga	<ul style="list-style-type: none"> • Non identification d'informations sur l'organisation du site de Ousseni-tenga, • Absence des cibles sur le site de Ousseni-tenga tel que défini dans le document de méthodologie départ. 	<p>Information sur le projet et l'activité en cours</p> <p>Identification des nouvelles personnes ressources et leaders</p>
03	Les acteurs étatiques et communaux	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance du projet, de la mission et du choix du site de Ousseni-tenga 	<p>Information sur le projet et l'activité en cours</p> <p>Explication sur le choix du site</p> <p>Demande de soutien</p> <p>Identification des personnes ressources</p> <p>Planification des enquêtes/interviews</p>
04	Les artisans miniers du site de Ousseni-tenga	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance du projet, • Pas d'informations sur la mission de collecte de données 	<p>Information sur le projet et l'activité en cours</p> <p>Identification des personnes ressources et leaders</p> <p>Planification des enquêtes/interviews</p>

L'équipe a pendant les 2 premiers jours fait l'information et la sensibilisation, ce qui a permis identifier d'autres personnes ressources, consulter toutes les parties prenantes

afin de pouvoir mieux diffuser l'information et commencer finalement les enquêtes au 3e jour.

L'autre contrainte a été le fait qu'il existe un conflit entre la chefferie de Poura (propriétaires terriens), le village de Kankélé qui abrite le site et les autorités administratives. Bien qu'étant un sujet tabou, cette situation pollue un peu l'ambiance de travail quand il est évoqué et met les protagonistes mal à l'aise.

2.4.4 Méthodes d'analyse des données

Le dépouillement a concerné 35 questionnaires et 22 interviews y compris les 3 focus-group. Les données ont été enregistrées dans une base de données Excel et traitées par tableaux croisés dynamique. Cette approche a permis de disposer de données quantitatives pour la réalisation des histogrammes, courbes et autres outils de présentation des données. Pour les interviews et les données qualitatives, une analyse thématique a été réalisée.

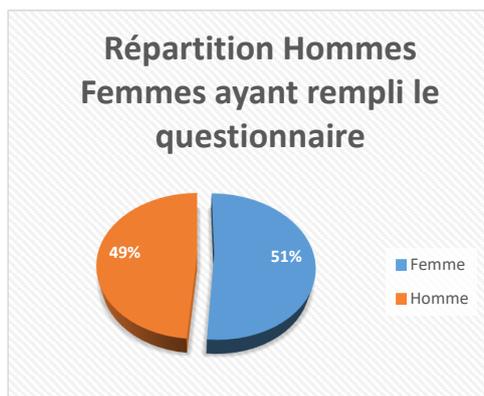
Les résultats de l'analyse des données sont présentés dans le chapitre suivant.

3. Résultats de l'étude

3.1 Caractéristiques socio-démographiques des artisan-e-s miniers de Oussenitenga et de Poura

3.1.1 Répartition par sexe des artisan-e-s minier-e-s enquêtés

Les données désagrégées hommes-femmes se présentent comme suit :

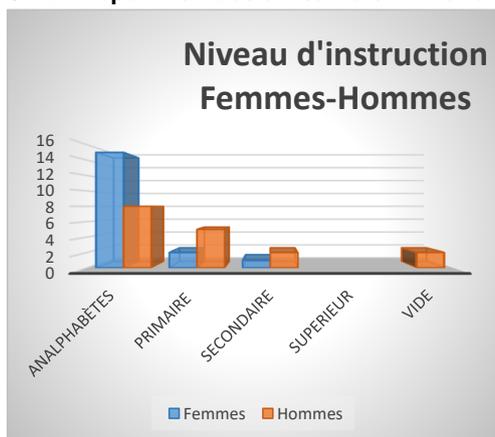


L'étude touchée a touché 149 enquêtées dont 35 personnes pour le questionnaire fermé (Quantitative) et 22 personnes pour le guide d'entretien semi-directif. Ainsi, sur un effectif de 35 personnes touchées par les questionnaires, 18 soit 51 % sont des femmes artisans miniers. Pour les données qualitatives, 5 femmes leaders considéré comme personnes ont été interviewé et 92 femmes ont été organisées en 3 groupes pour la réalisation de 3 focus group

Ainsi, 17 hommes soit 49% ont rempli le questionnaire et 17 hommes interrogés comme personnes ressources.

Pour faciliter les comparaisons, nous allons travailler avec les statistiques des personnes ayant rempli des questionnaires individuels soit 35 dont 18 femmes et 17 hommes.

3.1.2 Répartition des artisan-e-s minier-e-s selon le niveau d'instruction



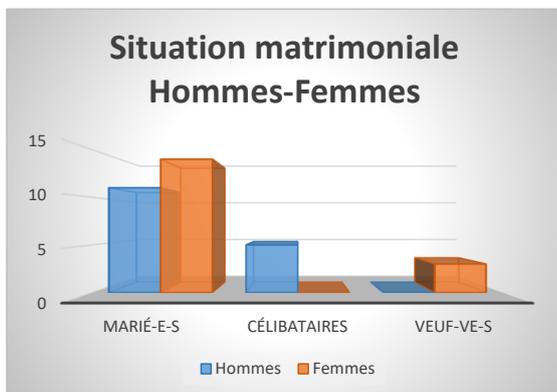
Nous constatons que 14 sur 18 Femmes soit environ 80% des femmes sont analphabètes (qui n'ont pas eu accès à une éducation scolaire) contre environ 50% pour les Hommes. Parmi les femmes rencontrées une (01) seule a atteint le niveau secondaire soit la 3^e.

Cela dépeint une situation déjà connue et liée aux pesanteurs socio-économiques qui font que la société, à travers le rôle et la place qu'elle assigne à la fille/femme, la maintient dans cet analphabétisme pour la

garder dans la pauvreté afin de mieux la dominer.

Même si aujourd'hui les statistiques d'accès des filles à l'éducation s'est beaucoup amélioré, soit 90,9 (%) de taux brut de scolarisation des Filles au primaire 2017-2018, la génération de femmes rencontrées dont la moyenne d'âge est de 31 ans pour celle de Poura, 37 ans pour celles de kankélé fait partie de celle brimée par la société en la matière. C'est à force de sensibilisation et mise en place de politique et stratégie sensible à la scolarisation des filles que les données se sont améliorées.

3.1.3 Répartition des artisan-e-s minier-e-s selon leur situation Matrimoniale

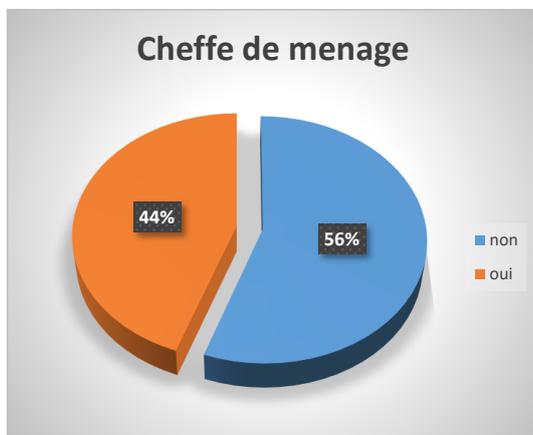


On note que près de 80% des femmes disent être mariées avec 15% de veuves. Aucune femme n'a réellement mentionné le fait d'être célibataires car elles vivent toutes avec des hommes. Néanmoins pour elle, si le mariage coutumier ou religieux est célébré, elles sont bien mariées. Selon l'article 237 du code des personnes et de la famille, « le mariage, est l'union

entre un homme et une femme ». Dans ce cas célébré par un officier de l'état civil.

Comment pouvons-nous considérer comme non mariée une femme qui vit avec un homme dont le mariage a été célébré coutumièrement ou religieusement ? Dans cette étude, nous les avons considérer comme mariée.

3.1.4. Situation Socio-économique des femmes

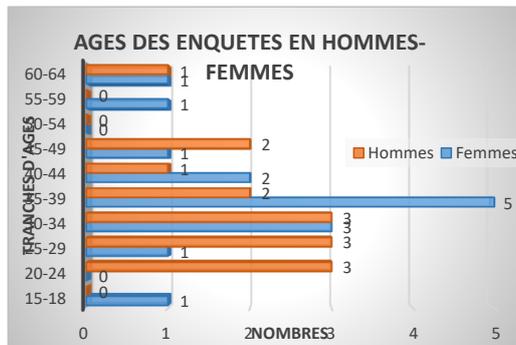


44% ont reconnu être des cheffes de ménages. Il s'agit de femmes veuves ou des femmes ayant leur époux mais prenant en charge les besoins de la famille. Parmi les dernières citées, il y en qui ont des époux malades, des époux déplacés ou tout simplement des époux qui ne prennent pas en charge les besoins de la famille en termes de nourriture, de santé, de scolarité des femmes, etc.

Si nous ajoutons à ce groupe les femmes PDI, la majorité entre elles ont eu leurs maris assassinés, d'autres ont fui avec leurs enfants en laissant les maris sur place ou en les ayant perdus de vue. Seulement quelques-unes y habitent avec leurs époux. Pour tous ces cas, nous n'avons pas pu obtenir de chiffres précis vus la sensibilité de la question. Une avec qui j'ai évoqué les raisons de sa venue à Pora à commencer à verser des larmes en parlant et j'ai été émue. Cette situation dépeint le niveau de fragilité de ces femmes qui malgré tout se battent pour survivre et **nourrir leurs enfants** comme elles le disent elles-mêmes.

3.1.5 Répartition par tranches d'âges des artisan-e-s minier-e-s selon le sexe

Ce graphique montre que les femmes se situant dans la tranche d'âge de 30-34 et



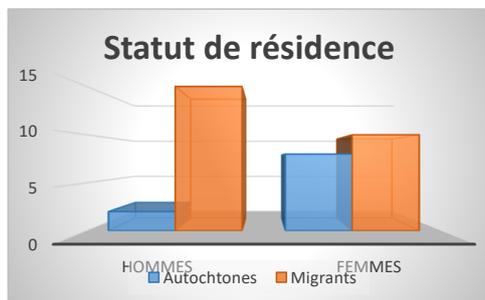
35-39 ans, sont les plus impliquées dans la chaîne d'approvisionnement de l'or à Poura et Ousseni-tenga. Ce qui regroupe près de la moitié des femmes. Cela s'explique par le fait que c'est l'âge de forte responsabilisation des femmes. C'est généralement à ces âges qu'elles rencontrent beaucoup de problèmes de foyers et sont obligées de se prendre en charge elles et les enfants souvent

abandonnés par le mari. Ceci peut expliquer pourquoi, elles se réfugient dans l'artisanat minier pour nourrir leur famille. Pour les hommes, les tranches d'âge de 20-24 ans, 25-29 ans, 30-34 ans regroupent plus de la moitié. Cela est dû au fait que le travail fait par les hommes dans l'artisanat minier est rude et demande de la force. Ces hommes à la fleur de l'âge y trouvent donc un terrain pour profiter de leur jeunesse et de leur force dans ce travail dans le but de s'enrichir. Lors des focus group, nous avons eu des difficultés car beaucoup de femmes ne connaissaient pas avec précision leur âge. Nous avons donc fait recours à la carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) pour celles qui les avaient avec elles sur place.

3.1.6 Charge d'enfants des artisan-e-s minier-e-s

La moyenne des enfants à charge est de 4 par femme et 7 par homme. Ceci peut s'expliquer par le fait que la femme ne prend en compte que ses propres enfants alors que l'homme est souvent polygame donc avec 2 ou 3 femmes. Ce constat est en déca de la moyenne d'enfant par femme au Burkina Faso qui est de 5.11 enfants/femme en 2019. Cette situation pourrait être due à la situation difficile de la majorité d'entre elle.

3.1.7 Statut de résidence des artisan-e-s minier-e-s



On constate que les hommes rencontrés dans le cadre sont majoritairement migrants, seuls les propriétaires terriens sont des autochtones. Pour ce qui concerne les femmes plus de 55% des femmes sont migrantes et 45% autochtones, filles de Poura mariées souvent à des migrants de longue date. On note que les lieux de provenance sont divers.

Environ 9 régions ont été citées dont la majorité connaissent l'insécurité/terrorisme mais aussi sont des zones touchées par la sécheresse, la famine et autres contraintes environnementales. Il s'agit des régions du Centre-Est, du Centre-Ouest, Centre-Nord, du Centre-Sud, de l'Est, du Sahel, du Sud-Ouest du Burkina Faso et la boucle du Mouhoun. Parmi ces 9 régions de migrants, 5 sont devenus les épicentres de l'activité des groupes armés (Insécurité/terrorisme) du Nord, du Sahel, du Centre Nord, du Centre Est, de l'Est, Boucle du Mouhoun, Centre Sud, Centre Ouest et Sud-Ouest.

Parmi les 92 femmes interviewées dans le cadre des focus group, 44 sont des PDI venus de région du Sahel, région fortement éprouvée par l'insécurité et le terrorisme. Dans le cadre des focus group, nous avons interviewé 44 femmes déplacées du Sahel, du Nord, du Centre Nord. Toutes ces personnes sont à la recherche de paix et de mieux être. Néanmoins, il faut noter que pour les PDI, la majorité souhaite pouvoir retourner chez elle. Ces femmes sont sur le site par nécessité et non pour l'aventure ou le plaisir.

3.1.9 Activités professionnelles principales des artisan-e-s minier-e-s sur le site



On note que les hommes interviennent sur des activités spécifiques de l'EMAPE que sont :

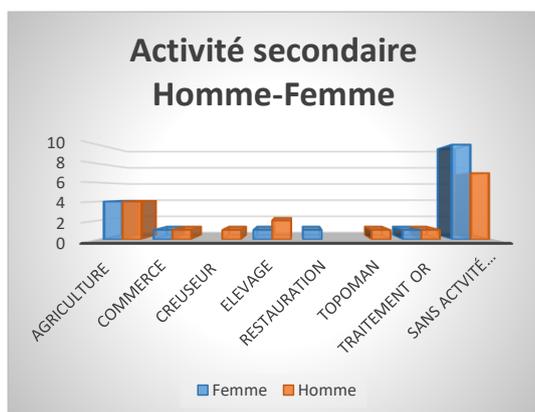
- ✓ Caleur ;
- ✓ Creuseur,
- ✓ Gestionnaire de puits
- ✓ Collecteur d'or

Au niveau des femmes, le traitement du minerai vient en première position et certaines font du commerce comme activité principale mais travaillent aussi

dans le traitement du minerai. Des femmes rencontrées dans le village de Kankélé sont agricultrices et commerçantes et mènent l'activité d'exploitation de l'or en saison sèche. Néanmoins, vu que la saison hivernale ne dure que maximum 5 mois, le reste de l'année, elles font le traitement du minerai.

3.1.10 Activités professionnelles secondaires des artisan-e-s minier-e-s

Plus de la moitié des personnes enquêtées exercent seulement dans le traitement de l'or et cela autant les femmes que les hommes. Au niveau du village de Kankélé, les



femmes et les hommes exercent dans l'agriculture pendant la saison hivernale. En plus de l'agriculture, d'autres activités comme le commerce, la restauration dont des activités secondaires pour pallier les périodes difficiles dans la recherche de l'or. Une seule personne a mentionné être « topoman » en plus de son activité principale de creuseur. Il s'avère que le topoman dans le langage du secteur des EMAPE

au Burkina n'est pas un corps de métier positif mais un voleur qui surveille la non vigilance et l'absence des gestionnaires de puits pour s'introduire dans une galerie (puits) afin d'extraire le minerai. Nous l'avons maintenu car le fait qu'il en parle montre que ce n'est pas tabou. Cela révèle une des images négatives du secteur (banditisme et incivisme).

En plus de ces personnes, nous avons noté dans les focus-group de Poura que sur 36 femmes, seules 5 ont mentionné avoir une activité secondaire, les autres sont à plein temps dans l'exploitation de l'or. Et quand on leur pose la question de savoir « pourquoi elles ne font que ça ? », elles répondent « qu'elles ne savent faire que ça car elles ont toujours vu leurs mères le faire ».

L'exploitation de l'or, chez les femmes de Poura, se transmet de mère en fille. Certaines après leur mariage ont commencé à le faire car c'est une pratique dans la belle famille et il faut se conformer et faire comme les autres femmes pour disposer de revenus.

3.2 L'Organisation de l'exploitation de l'or

3.2.1 Motivations des artisan-e-s minier-e-s pour le secteur des EMAPE

Les personnes rencontrées ont énoncés plusieurs raisons que les ont conduits à l'artisanat minier à Poura et Ousseni-tenga. Si pour les femmes, la raison principale est la lutte contre la pauvreté et la misère qu'elles vivent dans leurs foyers et le besoin pour elles de mieux prendre en charge leurs enfants, il faut noter que pour les hommes c'est la recherche d'une activité plus rentable que l'agriculture pratiquée par la majorité. Aussi pour pallier les périodes de chômage de la saison non hivernale,

certains se sont lancés dans l'artisanat minier qui pour eux permet d'avoir de l'argent rapidement.

D'autres ont totalement abandonné l'agriculture pour se consacrer à plein temps à cette activité et ont même gravi les échelons, de creuseur à propriétaire de puits et aujourd'hui à acheteur d'or.

L'insécurité est aussi une variable importante car les hommes et les femmes ayant fui les zones touchées par le terrorisme s'y sont réfugiés et cherchent de quoi survivre. Ainsi abandonné à eux-mêmes, ils y trouvent une aubaine pour trouver de quoi se nourrir. Bien accueillis par les autochtones, ils essaient de s'intégrer mais pour beaucoup, leur plus grand souhait est de retourner sur les terres.

3.2.2 Rôle des artisan-e-s minier-e-s dans la chaîne opératoire

Divers rôles ont été mentionnés. On note que les femmes rencontrées que ce soient en individuel ou en Focus group interviennent sur l'ensemble de la chaîne sauf dans les puits, dans la cyanuration et l'achat de l'or. Ainsi pour se procurer du minerai, elles ont 4 options :

- acheter les pierres (minerais) avec les hommes qui les sortent des puits ;
- ramasser le « Yinka » résidus de minerai abandonné par la SOREMIB ;
- creuser elles-mêmes des trous de 1 à 2 mètres maximum pour récupérer la terre ;
- balayer le sol pour récupérer la terre.

Pour les hommes, on note qu'ils sont dans les activités qui procurent le plus de gain. Les hommes interviennent en tant que des creuseurs, des caleurs, des broyeurs, des propriétaires de trous, des collecteurs et des acheteurs d'or, des propriétaires terriens. Les hommes sont donc les leaders dans l'artisanat minier à Poura et Ousseni-tenga. Ils disposent plus de moyens de production et occupent les positions de propriété, de rentabilité et de position humaine dans la chaîne d'approvisionnement de l'or à Poura et Ousseni-tenga.

Sur le site de Ousseni-tenga, toutes les femmes rencontrées qui creusent la terre et elles lavent le minerai sur place sont des PDI. Les femmes de Kankélé et de Poura font le lavage du minerai au village dans leur concession.

3.2.3 Moyens et techniques d'exploitation

Les moyens et techniques d'exploitation utilisés sur le site de Ousseni-tenga et à Poura varient selon l'activité de l'artisan minier. Pour ce qui concerne les activités conduites par les femmes, nous avons pu noter ce qui suit.

- Pelles
- Pioches
- Cuvettes en plastiques
- Barriques

- Poêle
- Planches
- Tapis
- Eau
- Mercure

On constate que c'est du matériel dérisoire mais plus de la moitié des femmes ne disposent pas de ce matériel. Elles sont obligées de louer ou d'emprunter. Dans certains cas, le même matériel est utilisé à tour de rôle par plusieurs femmes. Le concassage se fait à la main avec des outils rudimentaires.



Concassage et lavage à la main

Au niveau de la technique d'exploitation, elle utilise le mercure pour amalgamer l'or. Une technique très néfaste pour des enfants. Car ces femmes font leur travail avec leurs enfants à côté (voir images ci-dessous).

A cela il faut ajouter la poussière véhiculée par le concassage manuel des pierres à la main pour ensuite le moudre au moulin.



Femmes travaillant avec des enfants à proximité

Les hommes en fonction de leur domaine d'activité utilisent les moyens suivants :

Pour les creuseurs

- Pioches
- Pelles
- Burin
- Marteau
- Roulette
- Cordes
- Calages
- Explosifs

Pour les collecteurs

- Pistolet de gaz
- Machine à peser
- Argent
- Produits chimiques

Pour les Broyeurs

- Moulins

Propriétaires de puits

- Pioches
- Pelles
- Marteau
- Poulie
- Cordes
- Seaux
- Tuyaux
- Motopompe
- Barriques
- Burin
- Mètres
- Fil à coton
- Tricycle
- Explosifs
- Cyanure
- mercure

Au niveau de Ousseni-tenga, on constate que les hommes disposent de plus de matériels. C'est surtout le cas des propriétaires de puits qui doivent mettre à disposition du matériel pour le travail des autres. Il est frappant de voir que l'argent fait partie des moyens de travail des collecteurs d'or. Ce qui confirme que cette activité n'est pas à la portée des personnes voulant subvenir à leurs besoins, survivre tout simplement. On comprend alors l'absence de femmes parmi les collecteurs d'or dans la ville de Poura.

Pour les techniques, les hommes font du creusage avec dynamitage, ils utilisent le cyanure et le mercure pour traiter l'or. Pour le broyage, ils utilisent des moulins de grandes capacités et vendent leurs services aux femmes qui se sentent exploitées et même escroquées souvent par ces hommes qui dictent leurs lois.

Il apparaît donc clairement que les femmes sont dans la subsistance tandis que les hommes sont dans le business.

Des produits chimiques (dynamites, explosifs, mercure, cyanure, etc.) dont l'utilisation est interdite par la loi font partie intégrante des moyens utilisés. Il apparaît de façon claire qu'il faut faire de la sensibilisation sur les dangers liés à ces produits afin de dissuader leurs utilisations et les remplacer progressivement par des techniques moins dangereuses et recommandées.

Dans notre actualité récente, le 22 février 2022, l'explosion d'un stock de dynamite a fait au moins 59 morts et plusieurs blessés dans le village de Gbomblora, à une quinzaine de kilomètres de Gaoua, dans le sud-ouest du Burkina Faso. Ce drame met à nu le non-respect de la législation en la matière au niveau de l'importation, du

transport et du stockage des explosifs, dynamites et autres produits chimiques. Des dispositions devraient être prises pour éviter ce type de carnage sur les EMAPE qui sont de plus en plus courant.

3.2.4 Connaissance du circuit d'approvisionnement de l'or et ses acteurs

Le circuit d'approvisionnement constitue le réseau de toutes les personnes, entreprises, ressources, activités et technologies impliquées dans la création et la vente d'un produit, et ce de la livraison des matières premières au fournisseur jusqu'à la mise à disposition finale côté consommateurs.

Compris dans ce sens nous allons aborder dans ce point autant le réseau de production de l'or que la commercialisation de l'or.

Les connaissances sont axées sur le processus conduit pour obtenir l'or et sa commercialisation. Ainsi dans l'ordre nous pouvons retenir ce qui suit

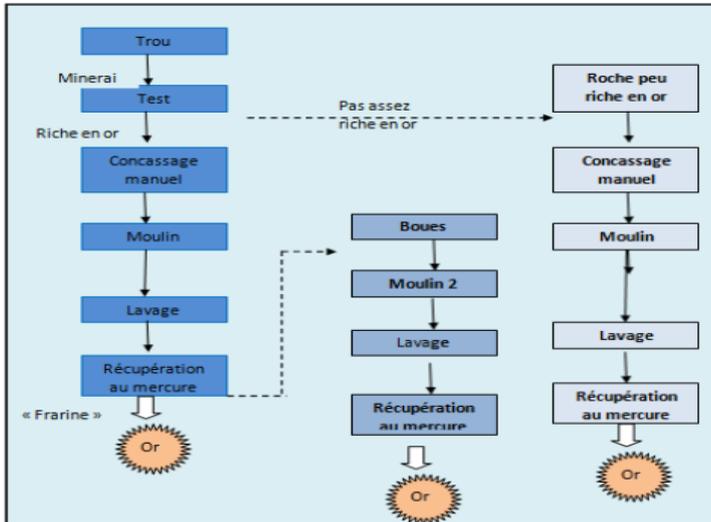
- Creusage/achat du minerai
- Concassage
- Broyage
- Lavage
- Utilisation du mercure/cyanuration
- Extraction de l'or
- Vente

La majorité des personnes concernées connaissent bien le processus même si souvent on l'impression que l'ordre de succession diffère un peu. Cela est au fait que tous ne font pas l'ensemble du processus. Certains interviennent juste à des moments précis en fonction de leur rôle.

Presque toutes les femmes rencontrées à Paura interviennent sur l'ensemble du circuit en récupérant le « *yinka* » qui est le résidu de la SOREMIB. Mais au moment du passage de la mission, cette opportunité leur avait été enlevée par « Paura Limited Ressources » qui vient de racheter la mine. Ce manque est bien ressenti par les femmes.

Selon, l'European Scientific Journal September 2016, Les différentes étapes de l'extraction artisanale de l'or sur les sites² est schématisée comme suit :

² European Scientific Journal September 2016 edition vol.12, No.26 ISSN: 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857-7431



Si nous référons au schéma ci-dessus, nous pouvons affirmer que les personnes rencontrées ont une bonne connaissance du circuit d'approvisionnement de l'or. Il reste que les pratiques sont à explorer afin de proposer des remédiations

3.2.5 Acteurs du circuit d'approvisionnement de l'or

On y trouve des acteurs autochtones mais aussi plusieurs qui sont des migrants économiques ou des PDI.

Des creuseurs aux collecteurs d'or, on les retrouve tous sur place. Les derniers sont soutenus par des personnes souvent non résidentes mais disposant de l'argent nécessaire pour conduire l'activité et sont représentées sur le site et à Poura à plusieurs endroits à travers de comptoir d'achats de l'or.

3.2.6 Difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement (production)

Pour les femmes, la plus grande difficulté mentionnée est

- ✓ l'indisponibilité du minerai. A Poura, elles parlent avec amertume du fait qu'elles n'aient plus accès aux résidus de la SOREMIB qui autrefois était leur terrain d'obtention du minerai sablonneux rejeté pour lequel, elles n'ont pas besoin de concassage. Ce qui leur permet de gagner du temps et d'obtenir un meilleur rendement car la teneur est élevée en or.
- ✓ La deuxième contrainte est l'insuffisance de matériels de travail. Comme mentionné plus haut la majorité ne dispose pas d'outils de travail et est obligée d'emprunter ou de louer. Pour celles qui empruntent, elles sont souvent confrontées à des conflits liés à la dégradation du matériel et pour celles qui

loutent, ça contribue à augmenter les charges de production de l'or. L'un des matériels le plus cité est le tricycle pour faciliter le transport du minerai afin d'éviter les allers retours multiples.

- ✓ La troisième est le concassage manuel de la pierre. C'est un travail très pénible et rude. Elles le font de façon rudimentaire et s'en sortent toujours avec des blessures à la main. Le prix pour le broyage du minerai est considéré par les femmes comme exorbitant. Ce qui ne leur permet pas de rentabiliser l'activité. Ce sont les propriétaires de moulins qui les fixent les prix sans tenir compte du fait que le minerai peut au finish ne pas avoir une bonne teneur. Ainsi, elles s'en sortent souvent sans or mais doivent quand même payer le broyage.

Certaines ont mentionné un problème d'accès à l'eau mais qu'elles peuvent combler si elles acquièrent des barriques pour le stockage.

Les difficultés rencontrées par les hommes sont d'ordre différent. Ainsi nous pouvons retenir des contraintes liés à

- ✓ la qualité du sol (amorphe et grande quantité d'eau) et les équipements pour les creuseurs,
- ✓ des risques d'éboulement pour les caleurs
- ✓ la forte variation du prix de l'or,
- ✓ l'accès au financement,
- ✓ l'accès à un marché équitable pour les collecteurs et acheteurs de l'or.

3.2.7 Difficultés liées au traitement de l'or

Pour les femmes, il s'agit du matériel de traitement de l'or, problème du transport de l'eau, la manipulation du mercure « *mèèdo* » en mooré faite sans équipements de protection (gants, masques, etc.).

Beaucoup de femmes ont vu leur capacité de production fortement réduite du fait du non accès aux résidus de l'ancienne mine.

En dehors des femmes de Kankélé qui balaient et font les vannages (environ 5 personnes), toutes celles rencontrées utilisent le mercure dans le traitement de l'or.

Au niveau des hommes aussi, l'exposition aux produits chimiques (mercure et cyanure ont été évoquée. Ils ont mentionné leur limite dans la maîtrise des techniques de traitement du minerai et des délestages qui impactent les activités (broyage, pompage d'eau, etc.).

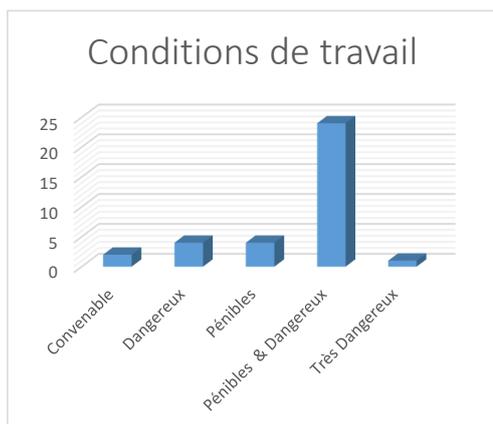
3.2.8 Appréciation des conditions de travail des artisan-e-s minier-e-s

Les conditions de travail pour la majorité sont dites pénibles et dangereuses.

Cette appréciation a été celle des femmes qui reconnaissent que leur activité est pénible du fait qu'il faille tout faire manuellement. Avec l'utilisation des produits

chimiques et des risques de se blesser dans le concassage, dans le creusage des petits trous et dans le transport du minerai à la tête, elles trouvent l'activité dangereuse.

Pour les gestionnaires de site, les collecteurs d'or, l'activité est dite convenable avec moins de contraintes physiques. Les creuseurs, les caleurs et autres intervenant sur le site trouvent leurs activités très dangereuses. Il va s'en dire que la pénibilité et le niveau de dangerosité est en lien avec la place occupée par l'artisan minier dans la chaîne d'approvisionnement et de production. Mais notons de façon générale que le travail tel qu'il se pratique sans protection et respect des exigences et normes de l'extraction ne peut qu'être dangereux et même très dangereux



3.2.9 Quantité moyenne d'or produite par les artisan-e-s minier-e-s

Au niveau des quantités produites, les femmes sont celles qui ont les productions les plus faibles. Cela s'explique par le fait qu'elles font tout le travail manuellement dans des conditions difficiles ne permettant pas d'atteindre un niveau intéressant. A cela, il faut ajouter l'insuffisance de matériels et d'équipements de travail.

Les femmes ont eu des difficultés à estimer leur production journalière et hebdomadaire. Nous avons donc fait des extrapolations à partir de la quantité de minerai traité (par barrique lavée), le nombre de jours pour le traitement et la quantité possible d'or extraite. Malgré cette possibilité, certaines n'ont pas pu nous donner des éléments pour une meilleure estimation de leur production.

Les hommes, particulièrement les propriétaires de puits, les collecteurs ont estimé des productions assez intéressantes jusqu'à 300g/semaine.

Cette situation illustre bien que les femmes bénéficient moins des revenus de l'or. Elles sont dans une situation de subsistance.



Environnement et conditions de travail rudimentaires

3.2.10 Suggestions pour une meilleure exploitation de l'or

Les femmes de Poura et de Kankélé en individuel et lors des Focus group ont fait par ordre de priorité les suggestions :

- Accompagner les femmes pour l'acquisition de matériels de travail et d'équipements de protection.
- Soutenir l'accès au financement des activités des femmes pour le développement d'activités génératrices de revenus pour leur permettre de quitter le traitement de l'or qui nuit à leur santé et à celle de leurs enfants
- Soutenir les femmes à accéder à des niveaux plus rentables de la production d'or par la mise en place de système semi-mécanisé de traitement de l'or (concassage, broyage, lavage et extraction de l'or).
- Doter les femmes en équipements de protection individuelle (bottes, gants, masques, lunettes, etc.)

Pour les hommes ont notent que les suggestions sont :

- Faciliter l'accès aux équipements de travail
- Accompagner les propriétaires de puits, de hangars, de moulins, les collecteurs d'or à accéder au financement de leurs activités à des conditions favorables
- Aider à mieux organiser le site de Oussen-tenga

Après l'extraction de l'or, comment se fait la commercialisation et quels sont les acteurs ?

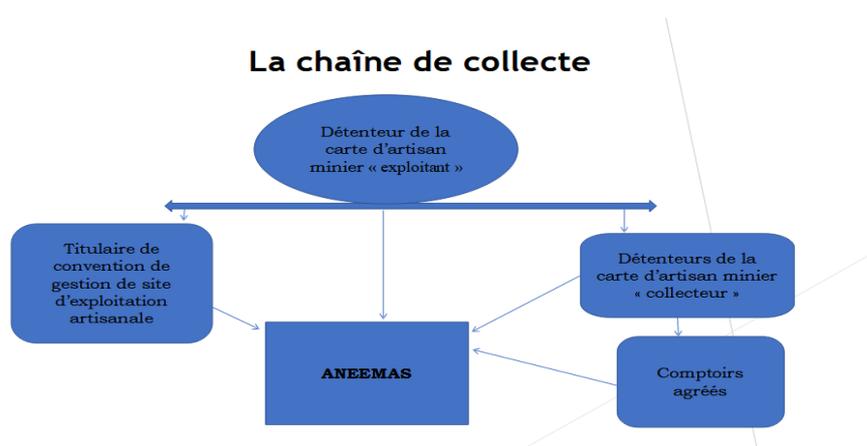
3.3. La commercialisation de l'or

3.3.1 Connaissance des textes en matière de commercialisation de l'or

Selon les informations recueillies, les femmes ont toutes répondu à 100% ne connaître aucun texte régissant la commercialisation de l'or. Elles vendent juste leur or aux collecteurs d'or qui sont sur place à Poura.

Pour les hommes, près des 2/3 n'ont aucune connaissance des textes en matière de commercialisation de l'or. Seuls les collecteurs d'or, mentionnent un texte portant interdiction de transport de l'or sans les documents d'autorisation requis, notamment la carte de collecteur. Ils disent que « *lorsque l'on transporte de l'or pour un meilleur prix à Ouaga, la police et les autorités récupèrent tout l'or ou tu es obligé de les corrompre,* ». Ceci montre bien qu'ils savent que le transport de l'or sans document d'autorisation requis en dehors du circuit officiel de vente est interdit mais ne respectent pas la consigne et donc la contourne.

Le schéma du circuit de commercialisation de l'or au Burkina³ présente les acteurs suivants selon ce qui suit :



En dehors de l'ANEEMAS, même les services techniques de l'Etat et les autorités communales et départementales ne connaissent pas les textes en matière de commercialisation de l'or. Ils savent juste que des collecteurs font le relai avec des personnes ou des structures qui sont chargées de la vente de l'or au niveau international.

La commercialisation de l'or est une grande nébuleuse pour la majorité des intervenants dans l'orpillage dans la ville de Poura et à Ousseni-tenga.

³Source : ANEEMAS (Octobre 2020)

Les acteurs de la commercialisation de l'or sont des burkinabè, commerçants de Poura ou de Boromo ou de Bobo qui collectent l'or pour des acheteurs professionnels généralement installés à Ouagadougou.

3.3.2 Fixation des prix de l'or

Les prix de l'or sont fixés sur le site et à Poura par les collecteurs d'or. Les femmes rencontrées en individuel ou en focus ne savent pas sur quelle base est fixée le prix de l'or et n'ont jamais entendu parler du cours de l'or. Dans nos échanges, il est apparu qu'elles envoient leur or au collecteur qui leur dit combien ça vaut. Ne sachant pas lire, si elles doutent du poids réel de l'or, elles recherchent un autre collecteur et compare le montant. Ainsi, elles finissent par vendre au plus offrant en termes de poids. Cette situation s'est aggravée avec l'utilisation de la balance électronique. Ces femmes ne savent pas lire les chiffres (numéros) encore moins les montants affichés par la machine. Seule une ayant le niveau de la classe de 3^e et résident à Kankélé nous a affirmé pouvoir lire la balance, pouvoir calculer et contester le montant s'il y a des erreurs.

Les femmes se sentent exploitées à la vente de leur or mais ne sont pas capables de contester les montants. Certaines se font assister par leurs enfants scolarisées.

L'analphabétisme des femmes est un frein important. Elles ne sont pas capables de discuter les prix qui leur sont présentés par les collecteurs.

Pour les hommes exploitant et travailleurs, la problématique est la même pour la fixation des prix de l'or. Nous avons noté que même les collecteurs disent recevoir les prix des patrons à Ouagadougou, qu'ils appliquent sur le terrain.

A Poura, Kankélé et Ousseni-tenga, les collecteurs d'or dictent leur loi en matière de commercialisation de l'or. Il n'y a pas de négociation sur le prix. Les femmes font le tour de 2 ou 3 collecteurs avant de vendre au plus offrant. Il en est de même pour les hommes sauf qu'eux maîtrisent mieux la lecture des chiffres et numéros du fait de l'utilisation de technologie comme le téléphone portable, les montres électroniques, etc.

3.3.3 Difficultés liées à la commercialisation de l'or

La première contrainte mentionnée par les femmes est la méconnaissance des techniques de fixation du prix de l'or. Elles sont selon elles-mêmes « *totement aveugles* » en la matière. L'analphabétisme constitue un facteur aggravant dans cette situation.

Elles rencontrent de moins en moins de collecteurs honnêtes. Ce qui les oblige à faire le tour des collecteurs et souvent de retourner vers le premier au risque de se voir insulter ou se confronter à des moqueries.

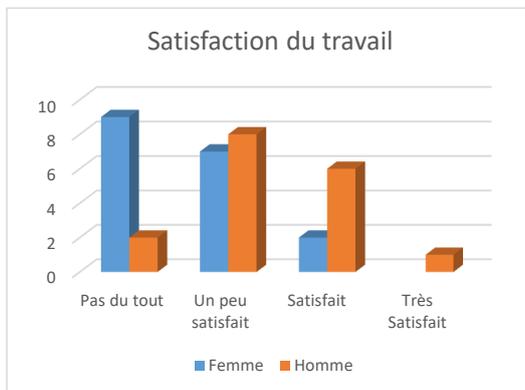
Elles vendent souvent à perte (en deçà de dépenses engagées pour produire). Il leur est difficile d'estimer à l'avance ce qu'elles vont gagner afin de se préparer pour la vente.

Elles souhaitent ainsi disposer de balances électroniques leur permettant d'avoir une idée du poids de leur or avant d'aller voir le collecteur

Elles voudraient aussi bénéficier d'une formation sur le circuit de commercialisation de l'or et l'appréciation de la qualité de l'or et du cours de l'or.

3.3.4 Niveau de satisfaction des artisan-e-s minier-e-s

❖ Satisfaction par rapport au travail



Ce graphique montre que pour la majorité des femmes, le niveau de satisfaction est de « pas du tout » et de « un peu satisfait ». Au moment où la mission se tenait, les femmes de Poura n'ayant plus accès aux résidus de la SOREMIB, ont vu leur niveau d'activité baissé. Ainsi la majorité était en chômage technique et pour celles qui continuent, le travail est devenu plus difficile à cause du creusage pour les unes et du concassage

manuel pour d'autres.

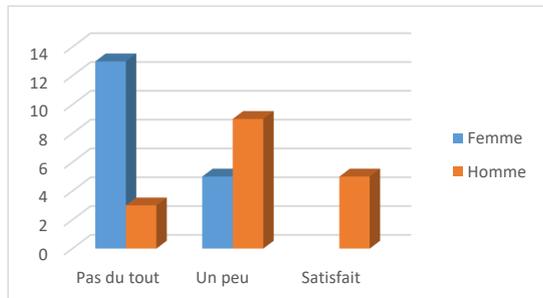
On note que le niveau de satisfaction est meilleur pour les hommes. Et même très satisfaisant pour un des collecteurs d'or.

Il est donc important d'améliorer les conditions de travail pour permettre une amélioration de leur satisfaction. Leur travail reste rudimentaire et pénible pour des miettes engrangées.

Pour améliorer le niveau de satisfaction vis-à-vis du travail, il faut faciliter les conditions de travail, par un accompagnement à la mécanisation du processus d'extraction de l'or par l'acquisition de système semi-mécanisé ou d'équipements mécaniques ou semi-mécaniques.

❖ Satisfaction de la chaîne d'approvisionnement de l'or sur le site

Près de 80% des femmes ne sont pas satisfaites de la chaîne d'approvisionnement



sur le site. Elles n'ont pas accès à la matière première qui est le minerai. Le prix du broyage constitue une contrainte majeure, ainsi que le matériel et les équipements pour le traitement et l'extraction de l'or. Certaines femmes recherchent d'ailleurs des activités génératrices de revenus palliatives (commerce,

restauration, tissage et même teinture). Elles sont lésées et sortent souvent déçues après la vente de leur or si difficilement obtenu.

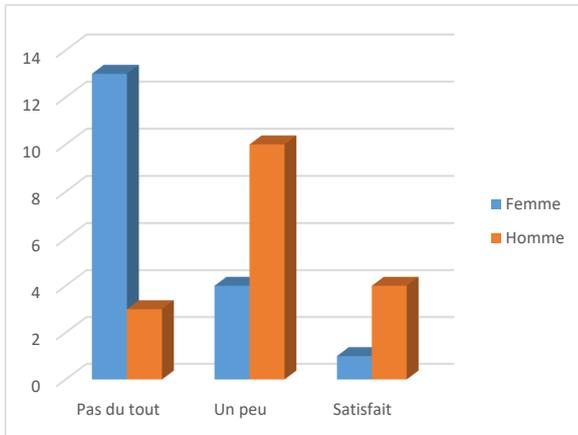
Les hommes semblent tirer leur épingle du jeu. Leur niveau de satisfaction est meilleur. Cela s'explique bien par le fait qu'ils sont dans le business et maîtrisent mieux les rouages de la production et la vente de l'or que les femmes. Aucune femme n'est propriétaire de trous, ni collectrice d'or.

Actuellement les femmes occupent le maillon le plus faible de l'extraction de l'or avec des rendements insignifiants. Leur plus grand souci est l'accès à un minerai à bonne teneur.

Pour résoudre cette contrainte, il est recommandé d'accompagner les femmes à disposer d'un prospect à exploiter à leur propre compte ou de négocier avec la nouvelle mine la mise en disposition des résidus sur la base d'une convention assez claire sur les rôles des acteurs mais surtout sur les normes légales de travail.

La 2^e recommandation concerne, la contrainte liée à la disponibilité de matériels et d'équipement. Il faudrait les informer sur les possibilités d'accès aux crédits afin de leur permettre de s'équiper.

❖ **Satisfaction des revenus obtenus par les artisan-e-s minier-e-s**



Les femmes ne sont pas satisfaites des revenus obtenus. Certaines ont mentionné que les revenus étaient acceptables quand elle avait accès aux résidus de minerai. Pour celles qui sont sur le site de Oussenitenga, la teneur du minerai en or n'est satisfaisante. Elles passent donc des journées à laver et tamiser de la boue qui ne leur procure pas grand-chose. Les productions sont

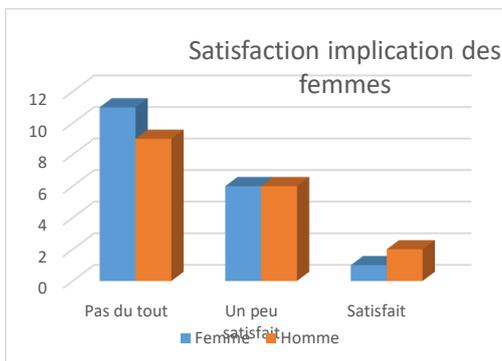
de plus en plus faibles.

Pour les hommes, mêmes si les personnes comme les creuseurs, caleurs et autres travaillant dans les puits ne sont pas satisfaits, les collecteurs s'en sortent bien et affichent un niveau de satisfaction appréciable.

Afin d'améliorer le niveau de revenus des femmes, il faudrait les accompagner à :

- Négocier avec la société reprenneure de l'ancienne SOREMIB pour avoir accès aux résidus de minerai afin de faciliter l'extraction de l'or vue que la teneur est appréciable. Cette recommandation est sous réserve que des dispositions soient prises pour une manipulation sans danger du cyanure qui s'y trouve.
- Aider les femmes à acquérir une unité semi-mécanisée leur permettant d'y travailler en coopérative avec une organisation efficace et une gouvernance fiable et transparente.

❖ Satisfaction implication et inclusion des femmes



Par rapport à l'implication des femmes, autant les hommes qu'elles-mêmes reconnaissent qu'elle n'est pas satisfaisante. Malgré le nombre important de femmes intervenant dans le domaine, elles gravitent autour de l'activité réelle de l'orpaillage et ne bénéficient que de retombées économiques minimales. Dans la ville de Poura, toutes les concessions sont touchées par l'orpaillage et les femmes sont les

premières concernées malheureusement leur niveau d'équipement, leur capacité financière, les gains obtenus ne leur permettent pas d'accéder aux rôles les plus rentables de l'exploitation de l'or.

Il faut donc accompagner les femmes à maîtriser les rouages de la production semi-mécanisée de l'or avec un encadrement et un accompagnement pour l'acquisition d'équipement et matériel adaptés. Aucune femme n'est propriétaire de trou ou puits à Ousseni-tenga. Cette situation montre la limite et la faiblesse de l'intervention des femmes sur ce site.

L'inclusion des femmes est très faible. Les femmes rencontrées pratiquent l'exploitation de l'or pour nourrir leurs familles. Une ambition assez limitée. Elles ne parlent pas de devenir entrepreneure, ni de s'acheter une voiture, ou une maison, mais juste de nourrir leurs enfants. Cela constitue un frein au développement de leurs activités.

Sur le site de Ousseni-tenga, la majorité des femmes sont des PDI donc appelées à quitter quand les conditions seront meilleures pour elles. Nous n'avons pas rencontré de femmes leaders fortes sur le site néanmoins à Poura ville quelques femmes ont été détectées mais restent toujours sur des activités de petites proportions mêmes si certaines disposent de hangars avec des équipements qu'elles peuvent louer et prêter gratuitement dans certains cas. Le social joue un rôle important dans la conduite de leurs activités.

Pour faciliter l'inclusion des femmes, il faudrait les :

- accompagner à développer leur esprit entrepreneurial par des formations sur l'entreprenariat et le leadership ;
- organiser autour d'une exploitation semi-mécanisée avec un système de gouvernance et de gestion porté par les femmes elles-mêmes ;
- organiser les femmes sur un couloir d'exploitation et de traitement de surface ;
- aider à lever les stéréotypes et les pesanteurs socio-économiques qui entravent leur plein investissement dans l'extraction de l'or ;
- accompagner à acquérir des permis d'exploitation et des prospects afin de mieux rentabiliser leurs activités ;
- former sur la commercialisation de l'or qui demeure une des activités où elles ont le moins de connaissances ;
- accompagner à disposer d'équipements et de matériels de qualité pour l'exploitation de l'or
- aider pour l'accès au financement pour renforcer leurs capacités financières.

.3.4. La responsabilité environnementale

3.4.1 Les types de procédures de traitement de l'or

Autant les femmes que les hommes rencontrés (près 90% des femmes et 100% des hommes) connaissent au moins une procédure de traitement de l'or. Pour les femmes, toutes utilisent le mercure sauf 2 qui font le vannage et cela sans addition de produit chimique. Les hommes en plus de l'utilisation de mercure pour l'amalgamation font de la cyanuration. Ainsi environ 90% des femmes rencontrées utilisent le mercure.

Aucune rencontrée n'utilise le cyanure néanmoins elles y sont exposées en travaillant avec les résidus de l'ancienne Mine qui en contient toujours. .

Les types de procédures sont la cyanuration et l'amalgamation pour les hommes et l'amalgamation à partir du mercure pour les femmes. Quelques-unes de Kankélé ramassent la terre après le passage des détecteurs d'or, la vannent pour y récupérer des pépites d'or.

La gestion des résidus semble être un problème crucial. Chez les femmes, les rejets du mercure sont versés dans les eaux réutilisées et souvent purement et simplement au sol. Une seule femme nous a confié enfouir les rejets dans le sol.

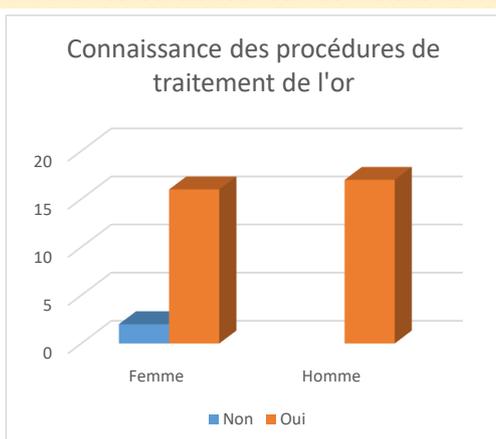
Le mercure est utilisé et réutilisé mais le liquide après l'amalgamation de l'or est rejeté au sol alors que des enfants sont juste à côté ou dans les bras de leur mère entraînant de téter.

Des enfants mangent les résidus contenant du cyanure de l'ancienne mine lorsque les mamans y sont pour la recherche du minerai.

Afin de permettre aux femmes de préserver leur santé et celle de leurs enfants, il faudrait les sensibiliser sur les méfaits de l'utilisation du mercure et du cyanure et

renforcer leurs capacités sur des techniques alternatives et durables à la place de pratiques dangereuses et non responsables observées sur le terrain.

Cette situation interpelle sur la préservation de l'environnement au niveau des sites et dans la ville de Poura par les travailleurs de l'or. Quelles sont dispositions prises pour la préservation de l'environnement ?



3.4.2 Mesures de préservation de l'environnement

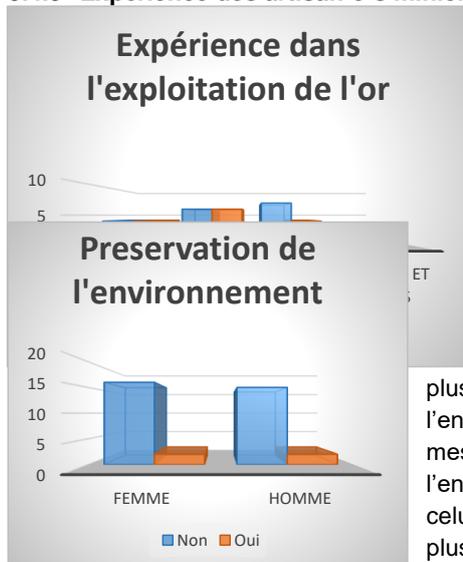
Toutes les femmes à l'exception de 2 n'observent aucune mesure de prévention de l'environnement. Elles rejettent les résidus de minerai et les eaux contaminées dans la nature. Elles balayent et raclent le sol, elles creusent avec des pioches et font des trous qui détruisent la surface du sol. Elles jettent des matières plastiques dans les zones où elles travaillent quotidiennement.

Un autre fléau de la nature est le lavage du minerai broyé. La terre est retournée dans tous les sens et perd toute sa fertilité sans oublier la contamination et la pollution de l'eau et des nappes phréatiques.

Il en est de même pour les hommes qui dans les trous et puits font du dynamitage détruisent et sol et le pollue. Ils en arrivent à arracher des arbustes et des arbres à la recherche de filons d'or. Des gros cratères sont observés sur l'étendue du site.

Estimant qu'il y a un lien entre la durée d'intervention dans l'exploitation de l'or et son impact sur la dégradation de l'environnement, nous avons interrogé les acteurs sur les expériences dans le secteur. Les résultats sont consignés dans le graphique suivant :

3.4.3 Expérience des artisan-e-s minier-e-s dans l'exploitation de l'or



A Poura la majorité des femmes a une grande ancienneté dans l'exploitation de l'or. Elles ont entre 10 et 20 ans d'expériences. Les moins de 10 ans sont des jeunes femmes de Kankélé, de Poura et des PDI du site de Oussénitenga. Il est important de faire le lien entre l'expérience professionnelle et le niveau de l'apport à la dégradation de l'environnement.

Nous supposons que plus on est ancien, plus on a contribué à la dégradation de l'environnement. Même s'il est difficile de mesurer l'impact des uns et des autres sur l'environnement, il apparaît de façon claire que celui des hommes dans les trous et puits et plus important. Mais vue l'histoire minière de la ville de Poura, il est bien compréhensible que

des acteurs interviennent dans le secteur depuis plus de 20 ans et ont ainsi contribué à la dégradation de l'environnement et continuent de le faire.

Pour réduire cette action, nous proposons la recommandation suivante

Faire de la sensibilisation et des formations sur la préservation de l'environnement et la lutte contre la pollution autant au bénéfice des hommes que des femmes.

La préservation de l'environnement est un axe majeur d'accompagnement des artisan-e-s minier-e-s de l'EMAPE au niveau de Poura et Ousseni-tenga. Qu'en est-il pour la responsabilité en matière de santé et sécurité ?

3.5. La responsabilité en matière de santé et sécurité

3.5.1 Disponibilité d'infrastructures sanitaires

La ville de Poura dispose d'un centre médical (CM) et Kankéle dispose d'un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS). Le CSPS et le CM sont deux structures du premier échelon et premier niveau qui dispensent des soins regroupés en paquet minimum d'activités (couvrant 90% des motifs de consultations).

Le paquet d'activités des CSPS est composé d'activités curatives, préventives, promotionnelles et d'activités de soutien. Le CSPS qui est la structure la plus périphérique du système de soins comprend généralement un dispensaire, une maternité, un dépôt de médicaments essentiels génériques (DMEG) et trois logements en milieu rural. Cela permet d'assurer une présence relativement permanente des agents pour la prise en charge des demandes de soins d'urgence des populations. En règle générale, le CSPS dispose de quelques lits pour la mise en observation des malades mais pas véritablement d'un service d'hospitalisation. On admet que la plus grande partie de la charge de travail au CSPS est constitué par les consultations curatives infirmières, les vaccinations, les consultations du nourrisson sain, les accouchements, les consultations prénatales et la planification familiale. Ainsi l'accès au centre de santé est effectif pour tous et un minimum est assuré en matière de santé.

Néanmoins, aucune mesure spécifique n'est prise pour se préserver des maladies et pour conserver sa santé.

3.5.2 Utilisation de Protections individuelles

Même pour la manipulation des produits chimiques (mercure et cyanure) et autres produits dangereux pour la santé, aucune disposition n'est prise. Les femmes et les hommes travaillent sans masques, sans gants, sans lunettes, sans bottes, etc.

Même si pour le broyage du minerai certains portent des masques, ils ne sont pas adaptés. D'autres utilisent les masques anti-covid qui ne sont pas adaptés aux types de poussières dégagés.

Pour ce qui concerne les mères d'enfants à bas âge, nous constatons que les enfants sont soumis aux mêmes aléas que leur maman. Ainsi les images ci-dessous montrent la présence des enfants sur les lieux de traitement de l'or, sous les hangars et dans les cours d'habitation.



Lavage et amalgamation au mercure avec des enfants à proximité et souvent dans les bras

On voit dans les images ci-dessus que les femmes ne portent aucune protection individuelle. Pas de masques, ni de gants, ni de lunettes, ni de bottes. Dans tout le processus de l'extraction de l'or, elles ne se protègent pas. Certaines évoquent le prix élevé et la qualité des EPI.

Elles avaient obtenu une dotation d'EPI dans leur partenariat avec le repreneur de l'ancienne SOREMIB mais actuellement aucune d'entre elle ne s'en sert. Même le concassage qui est très blessant pour les mains est fait sans gants. Les enfants en même temps que leurs mères sont aussi exposés à la poussière du concassage et du broyage. Les images ci-dessous l'illustrent bien.



Concassage manuel du minéral avec enfant à proximité

Pendant que certaines trouvent que les EPI les empêchent de faire le travail facilement d'autres évoquent l'absence de moyens financiers pour justifier le non port des EPI pendant le travail. Pour les dernières, elles le porteront, si on leurs en faisait une dotation.

Mais nous restons sceptiques. Il est important de mener un travail de sensibilisation sur les maladies liées aux produits chimiques pour leur permettre de mieux appréhender la réalité de ces maladies avec des images choquantes pouvant les amener à s'y investir. Même si certaines parlent de maladies de personnes connues qu'elles croient liées aux produits chimiques, nous notons qu'elles ne prennent aucune disposition pour se préserver.

Même si l'eau coûte chère, les enquêtés ont reconnu avoir accès à l'eau potable. La contrainte est liée au transport et au stockage de l'eau. Pour les infrastructures sanitaires, autant les femmes que les hommes ont mentionné une insuffisance et souvent une existence. Les femmes disent qu'elles se soulagent dans la nature juste à côté des lieux où elles travaillent.

Sur le site de Ousseni-tenga, ils existent des toilettes de fortune réalisées avec des bois et du plastique. Seuls les hommes travaillant sur le site et y restant les utilisent pour se doucher. Ces toilettes sont totalement souillées et sources de maladies.

Sur le plan sanitaire, des dispositions pourront être prises pour plus d'hygiène et de santé sur les sites de travail des femmes et des hommes. Ainsi des toilettes (homme-femme) construites en matériaux définitifs pourront être réalisées et confiées à un comité de gestion qui en assurera la propreté moyennant paiement d'un montant fixé de commun accord

Les recommandations ci-dessus ne pourront être une réalité si le site est organisé avec des structures pour la gestion des infrastructures. Qu'en est-il pour le site de Ousseni-tenga ?

3.6. Organisation et statut légal du site de Ousséni-tenga

L'organisation des EMAPE est régie par le Décret n°2018-1017 PRES/ PM/ MMC/ MINEFID/ MEEVCC/ MCIA/ MATD/MSECU/ MFPTPS portant organisation des exploitations artisanales et semi mécanisées de l'or et des autres substances précieuses qui stipule à son Article 21 que « Tout site d'exploitation artisanale ou semi-mécanisée est structuré au minimum en : zone d'extraction du minerai, zone de traitement et de vente de l'or, zone d'habitations et d'activités diverses ». Qu'en est-il du site de Ousseni-tenga ?

3.6.1 Organisation du site de Ousséni-tenga

Les acteurs interrogés disent que le site de Ousseni-tenga n'est pas organisé selon les normes en vigueur. Certains parlent de site informel. Le comité de gestion est aussi non formel. Néanmoins les propriétaires terriens qui veillent sur l'activité, font des prélèvements par sac en fonction du nombre de sacs de minerai extrait. Ainsi, les propriétaires terriens prélèvent 10% du minerai.

Le responsable de l'ANEEMAS parle d'une organisation des acteurs qui interviennent sur le site, d'une organisation spatiale (subdivisé en 3 zones minimum). Mais sur le terrain, cette organisation spatiale n'est pas perceptible.

Le site ne dispose pas de permis d'exploitation formelle. Et cela se voit par le non-respect des règles d'exploitation en vigueur.

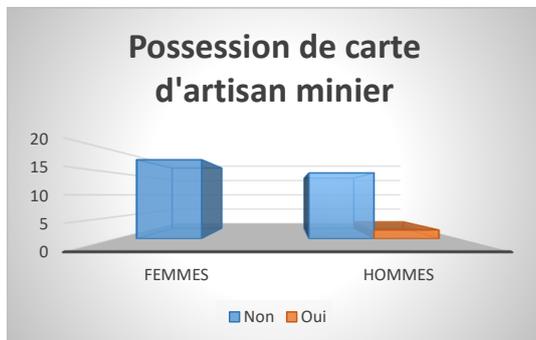
Apparemment, la gestion du site est faite par les propriétaires de trous/puits et les propriétaires terriens qui y ont un hangar de prélèvement.

Il est important selon le représentant de l'ANEEMAS d'obtenir un permis d'exploitation formelle « afin de s'assurer d'une reconnaissance par toutes les autorités administratives, coutumières locales pour une exploitation apaisée et profitable à tous et une réhabilitation du site après exploitation ».

Il est évident que vu l'état de l'environnement de ce site, la problématique de la réhabilitation de posera avec acuité. Il est alors important de travailler à une organisation et une formalisation de ce site aux risques de le voir évoluer vers des situations difficiles et irrémédiable sur le plan environnemental.

3.6.2 Statut d'artisan minier des acteurs

Le statut informel du site nous amène à nous poser des questions le statut des travailleurs du site à travers la possession de carte d'artisan métier. Le dépouillement des réponses donne le graphique suivant :



Aucune femme ne dispose de carte d'artisan minier. Au niveau des hommes seuls 2 personnes disposent de cette carte. Même les propriétaires terriens qui reçoivent des pourcentages de la production ne disposent pas de cartes.

Une des raisons de disposer d'une carte est d'exercer en toute légalité et en toute transparence

et éviter la répression en cas de contrôle par les services techniques compétents.

Il ressort que les artisans miniers ne disposent pas de la carte de l'ANEEMAS. Apparemment le processus engagé dans ce sens par l'ANEEMAS pour l'organisation du site n'a pas abouti. Malheureusement nous n'avons pas pu rencontrer le représentant de l'ANEEMAS pendant la mission pour mieux comprendre la situation. Son questionnaire a été reçu en version électronique.

A ce titre des actions de sensibilisation sur les avantages de la carte d'artisan minier devrait être faites en lien avec la démarche de formalisation du site de Ousseni-Tenga.

Un comité de gestion formel selon les normes devrait être mis en place pour une meilleure gestion et répartition des retombées économiques aux acteurs.

3.8. Les besoins de renforcement de capacités des artisan-e-s minier-e-s

3.8.1 Priorités des besoins en formation

Les besoins de renforcement des capacités ont été identifiés à partir des entretiens et des questionnaires. Une priorisation des offres de formations a été faite par les enquêtés.

A ce titre, le dépouillement donne le tableau ci-dessous :

NB : La priorité a été notée de 1 priorité1 à 5 priorité5. Ainsi la formation qui a le moins de points au cumul est la première en priorité

	Formation en Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)	Formation sur le code CRAFT et la diligence raisonnable	Formation sur la commercialisation Formelle	Formation en Entrepreneuriat	Formation sur l'accès au financement formel
Cumul des points par formation	59	87	73	85	105
Moyenne de notation	1,70	2,50	2,10	2,43	3
Rang	1er	4e	2e	3e	5e

Par priorité, nous avons pour l'ensemble (hommes et femmes) l'ordre suivant :

- 1 Formation en Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)
- 2 Formation sur la commercialisation Formelle
- 3 Formation en Entrepreneuriat
- 4 Formation sur le code CRAFT et la diligence raisonnable
- 5 Formation sur l'accès au financement formel

Les données désagrégées donnent l'ordre de priorité suivante pour les femmes

- 1 Formation en Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)
- 2 Formation sur la commercialisation Formelle
- 3 Formation sur le code CRAFT et la diligence raisonnable
- 4 Formation en Entrepreneuriat
- 5 Formation sur l'accès au financement formel

Pour les hommes, l'ordre de priorité donne :

- 1 Formation sur la commercialisation Formelle
- 2 Formation sur le code CRAFT et la diligence raisonnable
- 3 Formation en Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)
- 4 Formation sur l'accès au financement formel
- 5 Formation en Entrepreneuriat

A l'analyse de ces données, on constate que les femmes ont mis en priorité la santé sécurité car leur slogan était « *la santé avant tout* », « *quand il y a la vie, il y a des œufs* ». Elles ont aussi parlé de leur santé à elles mais surtout des enfants qu'elles traînent sur les sites et pendant le travail à domicile.

Trouvant qu'elles sont les plus lésées dans la commercialisation de l'or, elles souhaitent ardemment être accompagnées dans les circuits et les techniques de vente de l'or.

Elles estiment qu'avant de mieux réussir dans le secteur, il faut connaître les textes et la politique en la matière.

Leur raisonnement pour la priorisation est logique et révèle leur attachement à leur santé même si les pratiques sur le terrain ne le montrent pas. Depuis qu'elles exercent dans le secteur pour certaines plus de 20 ans, elles n'ont jamais bénéficié de formation sur le traitement de l'or.

L'ordre pour les hommes montrent que la priorité première est la commercialisation de l'or, suivi du code CRAFT et la diligence raisonnable et la santé sécurité en 3^e position.

Les préoccupations des femmes et des hommes diffèrent en termes de priorité et cela s'explique par le contexte familial, social et économique. La femme est la gardienne du bien-être de la famille. Ce qui l'amène à avoir une logique de la vie et une vision assez différentes de l'homme.

3.8.2 Autres besoins de formations

D'autres besoins de formation ont été recensés. Pour les femmes, il s'agit des formations sur les activités génératrices de revenus et des formations professionnelles en élevage, en agriculture, en couture, en teinture et en tissage. Ceci montre bien que beaucoup de femmes ont bien envie de quitter le travail de l'or et s'investir sur d'autres secteurs pourvu qu'elles soient accompagnées et encadrées.

Les sollicitations des hommes vont dans le sens du renforcement de leurs activités minières. Il s'agit de formation sur les détecteurs d'or performants.

Pour l'ensemble des acteurs, le service départemental de l'environnement souhaite qu'une formation sur « **l'éducation environnementale** » leur soit dispensée.

Dans les échanges, il est ressorti la nécessité de réaliser les formations dans des groupes homogènes hommes ou femmes. Ceci permettra d'aborder les réalités spécifiques des femmes et des hommes du secteur de l'EMAPE.

Même si le projet au stade actuel ne peut pas prendre en compte tous ces aspects, ces besoins pourront être reversés sur dans d'autres perspectives d'accompagnement ultérieures.

3.9 Connaissances des textes réglementaires

La connaissance des acteurs des textes régissant l'EMAPE et du genre est présentée selon le tableau ci-dessous :

Tableau désagrégé homme-femme des connaissances des textes réglementaires des EMAPE et du Genre

	Faible		Assez- bien		Bien		Excellent	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Textes régissant l'EMAPE Décret N°2017/036 du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations	16	18			1			
Loi N°028-2017/AN du 18 mai 2017, portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso.	16	18			1			
Connaissance de l'ANEEMAS	12	18		5	1			
Ministère de l'EMAPE	16	18			1			
Prix ANEEMAS pour la commercialisation de l'or artisanal au Burkina Faso	15	18		1	1			
Textes sur les droits de la femme	17	18						
Textes sur la prise en compte de la spécificité et des besoins de la femme dans l'exercice de son travail	17	18						
Avez-vous connaissance de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) de 1984	17	18						

La première donnée la plus frappante est que les femmes dans leur globalité ne connaissent aucun texte en lien avec l'activité qu'elles mènent depuis des années et pour certaines sur plus de 2 décennies. Cela confirme très bien l'aspect informel de l'intervention des femmes dans le secteur.

Même dans les focus group, toutes les femmes rencontrées sont au même niveau de connaissances des textes.

Au niveau des hommes même si le niveau de connaissances des textes est faible pour la majorité, on note que l'ANEEMAS est connu par 5 personnes sur 17 et le ministère par 1/17 personnes.

Des formations et des sensibilisations sur les différents textes doivent être le préalable à la formalisation du site.

4 Recommandations générales

En plus des recommandations spécifiques formulées dans chaque thématique dans le rapport, nous avons en fonction des réalités du terrain faire des propositions d'ordre général pouvant faciliter la mise en œuvre du projet mais qui restent à l'appréciation du projet.

- 1 Echanger avec les autorités administratives, coutumières de Poura et de Kankélé ainsi que les travailleurs du site de Ousseni-tenga sur la pertinence d'intervenir sur ce site. Il est apparu que le site est de plus en plus abandonné à cause de la difficulté d'accès au minerai (sol amorphe, éboulement et mappe phréatique assez proche).
- 2 Echanger avec l'ANEEMAS sur les difficultés ayant conduit à l'inorganisation du site et le non-respect total des normes réglementaires et convenir de la conduite à tenir.
- 3 Prendre en compte le plus grand nombre de femmes résidentes à Poura et à Kankélé qui achètent le minerai à Ousséni-tenga mais le traitent à domicile même si celles-ci ne travaillent pas sur le site afin d'obtenir des impacts réels sur les conditions de travail et de vie des femmes.
- 4 Accompagner les femmes de Poura et Kankélé qui sont prêtes à le faire à apprendre d'autres métiers (agriculture, élevage, commerce, restauration, couture, teinture, tissage, etc.).
- 5 Former les femmes intéressées par le métier d'artisan minier et les accompagner à mieux organiser leur activité
- 6 Accompagner les femmes PDI du site de Ousséni-tenga à développer d'autres activités génératrices de revenus.
- 7 Garantir les espaces ou couloir minéralisé non aliénable par les industrielles pour les artisan-e-s minièr-e-s.
- 10 Négocier avec la nouvelle société repreneuse de l'ancienne SOREMIB, un accompagnement des femmes à bénéficier des résidus de la mine comme minerai.
- 11 Déployer le plan de formation selon les priorités hommes –femmes en travaillant avec des groupes non mixtes.

5. Plan de monitoring du projet

5.1 Les indicateurs d'évaluation

Le projet « Soutenir la formation et le renforcement des capacités des artisans miniers au Burkina Faso » sera implémenté dans la ville de Poura au bénéfice des femmes et hommes du site de Ousséni-tenga. Le suivi de la mise en œuvre devra être fait par l'équipe de projet sur la base des activités, des indicateurs (outputs) suivants (voir consigner dans le tableau des indicateurs ci-après.

ACTIVITES/ Formation dispensé	OUTPUT			SOURCES DE VERIFICATION	RESPONSABLES	PERIODE
	Evaluation Baseline (Pré- évaluation) Indicateurs de Baseline ⁴	Indicateurs de résultats (Post-évaluation)	Evaluation finale des résultats du projet			
Information des parties prenantes sur le projet	Absence de projet de formation des artisans des miniers du site Ousséni tenga et	75% des acteur-trice-s sont informé-e-s et impliqués aux différentes sessions de formation	Les parties prenantes (autorités locales, coutumières et leaders d'artisans miniers) maitrisent le projet et ses objectifs et sont impliqués	Rapport d'évaluation final du projet	M. DEME Aboubacar	1 ^{ère} semaine d'Avril 2022
Eduction financière des artisan-e-s minières	Faible niveau de connaissance et maitrise des modalités d'accès aux financements	75% des artisan-e-s minières formés maitrisent les modalités d'accès au financement dans le secteur	Niveau /degré de satisfaction du projet et ses objectifs et son déploiement à Poura et Ousséni tenga	Rapport d'évaluation pré et post formation sur l'éducation financière	M. KABRE Saidou	
	Faible niveau de connaissance et de maitrise des principes et règles de création de groupe d'épargne/crédit	75 % des artisan-e-s minières formés maitrisent les principes et règles de création de groupe d'épargne et de crédit		Rapport de l'atelier de formation sur l'éducation financière		
	Faible niveau de connaissance et de maitrise de gestion de compte d'opération	75 % des artisans miniers formés connaissances et maitrisent la gestion de compte d'opération		Rapport d'évaluation final du projet		

⁴ Les indicateurs de la colonne 1 « Evaluation Baseline (Pré-évaluation) Indicateurs de Baseline » seront complétés par les chiffres obtenus avec l'analyse des données des évaluations d'entrée en formation (pré-requis).

Formation en Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)	Faible niveau de connaissance et de maîtrise des concepts de HSE	75% des artisan-e-s minières connaissent et maîtrisent les notions en HSE	Niveau d'appréciation des modules prioritaire au contexte des artisans miniers de Ousséni tenga et Poura	Rapport d'évaluation pré et post formation en HSE	Mme Alizéta OUEDRAOGO	Mi-avril à fin 2022
	Faible niveau de connaissance des risques sanitaires liés à la poussière et l'usage du cyanure	75% des artisans miniers formés connaissent et maîtrisent les risques sanitaires liés à la poussière et l'usage du cyanure		Rapports de l'atelier de formation en HSE ;	Mme Eve SANOU	
	Faible niveau de connaissance des artisans miniers sur les concepts de santé maternelle et infantile	75% des artisans minières connaissent et maîtrisent les concepts de santé maternelle et infantile		Rapport d'évaluation final du projet	M. Ousmane HAMADOUM	
	Faible niveau de connaissances des artisans miniers les plus exposés et les plus vulnérables aux effets du mercure	75% des artisan-e-s miniers connaissent et maîtrisent les groupes de personnes les plus vulnérables à l'exposition des effets du mercure				
	Faible connaissance de la dangerosité de l'usage du mercure et du cyanure sur à la santé humaine, animale et environnementale	75% des artisan-e-s miniers connaissent et maîtrisent les mesures de protection de l'environnement humain, animal et naturel				

5.2 Les évaluations du projet

Le projet fera l'objet de 3 types d'évaluations :

- L'état des lieux fait à travers l'étude « Evaluation sensible au genre des chaînes d'approvisionnement en or au Burkina Faso » qui situe le niveau de départ et les besoins du public cible
- Des évaluations des workshop (renforcement des capacités) : qui seront réalisées à partir de fiche d'évaluation et seront administrées avant (pré-requis) et à la fin de l'activité de renforcement des capacités (évaluation de la formation) qui permettront de mesurer le niveau d'entrée et de sortie de la formation ainsi que la performance du formateur et des aspects pratiques et logistiques de mise en œuvre des activités
- Une évaluation de l'impact du projet à la fin du projet sur la base des indicateurs fixés en début de projet.
Cette évaluation sera faite à partir d'un échantillon sur les bénéficiaires pour évaluer leur niveau d'acquisition des compétences à travers les renforcements de capacités et l'impact sur leurs activités. Des entretiens individuels et des focus group pourront être réalisés.

Les résultats des différentes activités de suivi et d'évaluation permettront de mesurer les acquis du projet et de faire des recommandations pour les futurs axes d'intervention.

Conclusion

L'étude a permis à travers des **lunettes « genre »** d'apprécier la place de la femme dans les EMAPE à Poura et sur le site de Ousseni-tenga. Les femmes interviennent fortement dans l'orpaillage du fait du passé minier de la ville. Bien qu'elles soient suffisamment représentées, les retombés économiques sont très infimes et ne permettent pas à la majorité de subvenir à ses besoins de base. Cette situation s'est accentuée avec l'interdiction pour elles de travailler avec les résidus de l'ancienne mine.

Contrairement aux hommes, les femmes sont sous équipées et travaillent dans des conditions pénibles et rudimentaires. Elles interviennent sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement sauf au niveau de l'achat de l'or qui est l'apanage des hommes. Au niveau de Poura et de Ousseni-tenga, seuls les hommes collectent et revendent l'or alors que les femmes sont soumises à leur diktat sur le prix d'achat de l'or.

La dégradation de l'environnement et les maladies liées aux produits chimiques ne constituent pas une préoccupation pour les hommes et femmes travaillant sur le site et à Poura ville.

Il existe donc une forte pression sur la nature à travers l'utilisation des produits chimiques (mercure, cyanure) dans le processus d'exploitation de l'or.

L'insécurité et le terrorisme ont un impact important sur cette zone qui reçoit les personnes déplacées internes à la recherche de leur pitance journalière. A ce titre une

forte population des femmes PDI, s'essaient à l'exploitation de l'or dans des conditions très difficiles. Une attention particulière devrait leur être accordée.

A la fin de cette étude, nous découvrons comme partout au Burkina Faso, la face hideuse des contraintes liées à l'autonomisation des femmes. Il faut donc les accompagner à travers la semi-mécanisation de leurs activités pour celles qui veulent y rester et prospérer. Par l'apprentissage d'autres métiers et un accompagnement à l'accès au crédit pour celles qui veulent faire autre chose que l'orpaillage car les mentionnent toutes la pénibilité et la dangerosité des activités qu'elles réalisent dans le secteur.

Références bibliographiques

- Plan d'action national de réduction, voire d'élimination du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or conformément à la convention de Minamata sur le mercure » 2020-2029
- European Scientific Journal September 2016,
- Améliorer le secteur minier artisanal et à petite échelle grâce à la diligence raisonnable: le Code CRAFT, Planet Gold , 2021
- Améliorer la formalisation, l'accès au financement et la traçabilité de l'or artisanal, Planet Gold 2021
- Encadrer à nouveau l'artisanat minier au Burkina Faso : vers une approche contextualisée, Alfonso Medinilla, Poorva Karkare et Tongnoma Zongo, Mai 2020

ANNEXES

Annexe 1.1 : Fiche d'entretien avec les personnes ressources

Fiche d'entretien avec les personnes ressources

FICHE DE COLLECTE N°: |_|_|_|_| Date /..... /..... / / Enquêtrice :

.....
Lieu de collecte
Nom et Prénoms de l'enquêté(e).....

DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES

1. Age |_|_|_| Sexe : M F
2. Situation matrimoniale : Célibataire Marié(e)

Profil

- Leaders de l'association des femmes,
- Leaders de l'association des jeunes,
- Responsables des services techniques déconcentrés de l'Etat (ANEEMAS, Ministère de l'environnement, Action sociale),
- Collectivités territoriales (Mairie de la localité),
- Comité villageois de développement (CVD).

1. Organisation de l'exploitation

- Q1. Avez-vous connaissance des moyens et techniques d'exploitation de l'or ?
Q2. Quelles sont vos connaissances par rapport aux circuits d'approvisionnement de l'or ?
Q3. Qui sont les acteurs/actrices de la chaîne d'approvisionnement et leurs provenances ?
Q4. Quelles connaissances avez-vous sur les difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement en or ?
Q5. Quelles connaissances avez-vous sur les difficultés liées au traitement de l'or ?
Q6. Que suggériez-vous pour une meilleure exploitation ?

2. Commercialisation de l'or

- Q7. Avez-vous connaissance des textes en matière de commercialisation de l'or ?
Q8. Quelles sont vos connaissances sur le circuit d'écoulement de l'or ?
Q9. Qui sont les acteurs/actrices de la commercialisation de l'or et leurs provenances ?
Q10. Avez-vous connaissance de comment sont fixés les prix sur les sites ?
Q11. Avez-vous connaissance des acheteurs ? Des prix de vente de l'or ? Comment se fait la négociation ?

- Q12. Quelles sont les difficultés liées à la commercialisation de l'or ?
Q13. Quel est le niveau d'inclusion des femmes dans la chaîne d'approvisionnement et dans la commercialisation de l'or ?

Q14. Quelles sont vos suggestions pour une meilleure inclusion des femmes dans la chaîne ?

3. Responsabilité environnementale

Q15. Quelles connaissances avez-vous sur les types de procédures de traitement ?

Q16. Quels sont les types de produits utilisés dans le traitement de l'or ?

Q17. Savez-vous ce qu'ils font des rejets de ces produits ?

Q18. Avez-vous connaissance de quelques mesures de protection de l'environnement ?

4. Responsabilité en matière de santé, sécurité au travail

Q19. Savez-vous si les artisans miniers ont accès aux centres de santé ?

Q20. Avez-vous connaissance des mesures de prévention dont ils disposent pour mieux conserver leur santé sur le site ?

Q21. Quelles connaissances avez-vous sur les types de mesures de protection dont les artisans miniers disposent, pendant la manipulation du mercure et autres produits dangereux pour la santé ?

Q22. Savez-vous s'ils ont l'habitude d'utiliser des équipements de protection individuelle ? Si non pourquoi ? Qu'est-ce qui peut les empêcher d'utiliser ?

Q23. Savez-vous s'ils ont accès à l'eau potable et à des infrastructures d'assainissement ?

Q24. Savez-vous s'ils disposent de latrines sur le site ? Si non pourquoi ?

5. Organisation et légalisation du site

Q25. Que savez-vous de l'organisation du site ?

Q26. Savez-vous si le site dispose d'un permis d'exploitation formelle ? Pourquoi oui/non ?

Q27. Avez-vous connaissance des motivations qui pourraient pousser les artisans miniers à obtenir un permis d'exploitation formelle ?

Q28. Savez-vous si les artisans miniers disposent de cartes d'identité de l'ANEEMAS ?

29 Quelles sont les raisons pour la possession/non possession d'une carte ?

6. Besoins de renforcement de capacités

Q30. Quelles sont vos suggestions en ce qui concerne les besoins en renforcement de capacités des artisans miniers ? (Les domaines de formations qui pourraient les intéresser).

Annexe 1.2 : Questionnaire Homme et Femme travaillant sur le site

Questionnaire Homme et Femme travaillant sur le site

FICHE N° : |_|_|_| Date /..... /..... / / Enquêteur/rice :

Lieu :

Nom et Prénoms :

1. Age |_|_|

2 Sexe |_|

3 Niveau d'instruction : Analphabète|_| Primaire|_| Secondaire|_| Supérieur|_|

4. Situation Matrimoniale : Célibataire|_| Marié(e)|_| Concubinage|_| Veuve|_|

5. Nombre d'enfants en charge |_|_|

6. Autochtone|_| Migrante|_| Si migrante région de provenance

7. Nombre d'années sur le site |_|_|

8. Activité professionnelle principale sur le site.....

9. Activités professionnelles secondaires :

10. Situation Socio-économique : Cheffe de ménage ? Oui|_| Non|_|

1. Organisation de l'exploitation

Q1. Qu'est-ce qui vous a amené à travailler dans le secteur de l'EMAPE ?

Q2. En tant que travailleur/se, quel est votre rôle dans la chaîne ?

Q3. Quels sont vos moyens et techniques d'exploitation ?

Q4. Quelles sont vos connaissances par rapport aux circuits d'approvisionnement de l'or ?

Q5. Qui sont les acteurs/actrices de la chaîne d'approvisionnement et leurs provenances ?

Q6. Quelles sont les difficultés dans la chaîne d'approvisionnement en or ?

Q7. Quelles sont les difficultés liées au traitement de l'or ?

Q8. Que suggérez-vous pour une meilleure exploitation de l'or ?

Q9. Comment appréciez-vous vos conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement de l'or ?

Convenables	Pénibles	Dangereuses	Très Dangereuses

Q10. Quelle est votre quantité moyenne d'or produite par jour ? Par semaine ? Par mois ?

Entre 1 et 5g/Jour	Entre 5 et 10g/Semaine	Au moins 10 à 50g/Mois	≤ 50g/Mois

2. Commercialisation de l'or

Q10. Quelles sont vos connaissances des textes en matière de commercialisation de l'or ?

Q11. Quelles sont vos connaissances sur le circuit d'écoulement de l'or ?

Q12. Qui sont les acteurs/actrices de la commercialisation de l'or et leurs provenances ?

Q13. Comment fixez-vous les prix sur les sites ?

Q14. A qui revendez-vous l'or ? A quel prix vous revendez l'or ? Comment se fait la négociation ?

Q15. Quelles sont les difficultés liées à la commercialisation de l'or ?

	Pas du tout satisfait	Un peu satisfait	Satisfait	Très satisfait
Q15.1. Etes-vous satisfait de votre travail?				
Q15.2. Etes-vous satisfait du mode de fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement de l'or sur votre site?				
Q15.3. Etes-vous satisfait des revenus générés ?				
Q15.4. Etes-vous satisfait de l'implication des femmes dans la chaîne d'approvisionnement ?				

Q16. Quel est le niveau d'inclusion des femmes dans la chaîne d'approvisionnement et dans la commercialisation de l'or ?

Q17. Quelles sont vos suggestions pour une meilleure inclusion des femmes dans la chaîne ?

3. Responsabilité environnementale

Q18. Avez-vous connaissance des types de procédures de traitement ? OUI|__|

NON |__|

Q19. Quels types de procédures de traitement connaissez-vous?

Q20. Quels sont les types de produits que vous utilisez dans vos traitements?

Q21. Que faites-vous des rejets de ces produits ?

Q22. Avez-vous des mesures de préservation de l'environnement ? OUI|__| NON |__|

Q23. Si oui, Lesquelles ?

Q24. Depuis quand vous êtes dans le secteur de l'or?

Entre 01 à 05 ans	Entre 05 à 10 ans	Entre 10 à 20 ans	20 ans et plus

4. Responsabilité en matière de santé, sécurité au travail

Q25. Avez-vous accès aux centres de santé ? OUI|__| NON |__|

Q26. Quelles sont les mesures de prévention mis en place pour mieux conserver votre santé sur le site ?

Q27. Quelles sont vos mesures de protection pendant la manipulation du mercure et autres produits dangereux pour la santé ?

Q28. Avez-vous l'habitude d'utiliser des équipements de protection individuelles ? Si non pourquoi ? Qu'est-ce qui vous empêche de les utiliser ?

Q29. Avez-vous accès à l'eau potable et à des infrastructures d'assainissement ?

Q30. Disposez-vous de latrines sur le site ? Si non pourquoi ?

5. Organisation et statut légal du site

Q31. Comment le site est-il organisé ?

Q32. Disposez-vous d'un permis d'exploitation formelle ? Oui / non Pourquoi?

Q33. Disposez-vous d'une carte d'identité de l'artisan minier ? Oui / non Pourquoi?

Q34. Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à obtenir un permis d'exploitation formelle ?

6. Besoins de renforcement de capacités

Q34. Quels sont vos besoins principaux en ce moment qui vous permettraient la professionnalisation de votre travail sur le site ?

Q35. Quels types de formations avez-vous déjà reçues ?

Q36. Dresser-nous une liste par ordre de priorité de types de formations qui pourraient vous intéresser sur cette liste?

Formation sur le code CRAFT et la diligence raisonnable	Formation en entrepreneuriat	Formation sur la commercialisation formelle	Formation en Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)	Formation sur l'accès au financement formel	Autre (veuillez le décrire)

7. Niveau de connaissance du cadre juridique et institutionnel

	Faible	Assez- bien	Bien	Excellent
Q37. Avez-vous connaissance des textes régissant l'EMAPE ? Décret N°2017/036 du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations				
Q38. Quelles sont vos connaissances des textes en matière de commercialisation de l'or ? Loi N°028-2017/AN du 18 mai 2017, portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso.				
Q39. Avez-vous connaissance de l'ANEEMAS ?				
Q40. De quel ministère dépend l'EMAPE ?				
Q41. Avez-vous connaissance des prix institués par l'ANEEMAS pour la commercialisation de l'or artisanal au Burkina Faso ?				
Q42. Avez-vous connaissance des textes sur les droits de la femme ?				
Q43. Avez-vous connaissance des textes sur la prise en compte de la spécificité et des besoins de la femme dans l'exercice de son travail ?				

Q44. Avez-vous connaissance de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) de 1984 ?

--	--	--	--	--

Annexe 2 : Listes des personnes touchées par l'étude

Listes des personnes ressources touchées par l'étude

N°	Nom & Prénom (s)	Profil	Age	Contact	Localité
1	KIEMA Martinou	Leader de site	29 ans	76812389	Ousséni Tenga
2	KOUDOUGOU Kouka	Leader de site	61 ans	72905241	Ousséni Tenga
3	ZORE Inoussa	Leader de site	46 ans	55619750	Ousséni Tenga
4	DIANDE Adjara / DIALLO Djénéba	Leader Association des femmes			POURA Village
5	BOGUINI GNOUNITIEN / NEYA P. Patrice	Propriétaire terrien	56 ans	76394738	POURA Village
6	SOUMONI Ploua / NIA BIE	Propriétaire terrien	30 ans	76958423	POURA Village
7	NIKIEMA P. Fernand	Collectivité territoriale	40 ans		Mairie de POURA
8	NANA Seydou	Conseiller de Kankélé	49 ans		Mairie de POURA
9	OUEDRAOGO Pierre	CVD	19 ans		Mairie de POURA
10	BAGAGNA Amidou	Leader association Jeunes	38 ans	76804530	POURA Mine
11	KINDA Salif	Leader association des jeunes	56 ans	76212374	POURA Mine
12	OUEDRAOGO Oumarou	Leader association des jeunes			UNAMB / Balé
13	SOULI Vincent	Leader association des jeunes	30 ans		POURA Mine
14	YAMEOGO Koudraogo / GUIRE Thomas	Agent des eaux et Forêt (action sociale)			POURA Ville
15	BOUDA / KABORE Marina	Responsable communale			POURA Ville

Liste de présence des personnes Travaillant sur site (Questionnaire)

N°	Nom & Prénom (s)	Profil	Age	Contact	Localité
1	OUEDRAOGO Rihanata	Traitement de l'or	43 ans		Kankélé
2	SAWADOGO Alimata	Traitement de l'or	43 ans		Kankélé
3	NANA Salamata	Traitement de l'or	46 ans		Kankélé
4	SAWADOGO Marguerite	Traitement de l'or			Kankélé
5	KIENO Anne	Traitement de l'or	36 ans		Kankélé
6	OUEDRAOGO Amadou	Collecteur	20 ans		Kankélé
7	NIGNAN Yibi	Creuseur	31 ans	55655871	Ousséni Tenga
8	BONI Drissa	Creuseur	22 ans	62450094	Ousséni Tenga
9	KINDO Abdoulaye	Collecteur d'or	38 ans		Ousséni Tenga
10	OUEDRAOGO Jules	Collecteur d'or	61 ans	76414242	Ousséni Tenga
11	SAWADOGO Mandi	Collecteur			Ousséni Tenga
12	SAWADOGO Mahamoudou	Creuseur	43 ans		Ousséni Tenga
13	OUEDRAOGO Yamba	creuseur	28 ans		Ousséni Tenga
14	Il manque le Nom et prénom	Collecteur	32 ans		Ousséni Tenga
15	OUEDRAOGO Ousséni	Creuseur	39 ans		Ousséni Tenga
16	KOUDOUYOU Kibsa	Responsable de trou	32 ans	65789758	Ousséni Tenga
17	SEBGO Issaka	Responsable de puits	34 ans	56475007	Ousséni Tenga
18	MAIGA Djénéba	Traitement de l'or	27 ans		POURA Site
19	DIALLO Salimata	Traitement de l'or	37 ans		POURA Site
20	SOME Edwige	Traitement de l'or	33 ans		POURA Site
21	SAWADOGO Rihanata	Traitement de l'or	38 ans		POURA Site
22	MAIGA Ibrahim	Gestionnaire trou	27 ans		POURA Site
23	SOMDA Fidel	Caleur	29 ans		POURA Site
24	SAWADOGO Karim	Caleur	37 ans		POURA Site
25	BAMOGO Issouf	Caleur	23 ans		POURA Site
26	KINDO Sidi Hamed	Collecteur	46 ans		POURA Site
27	SAWADOGO Nebyinga	Traitement de l'or	59 ans		POURA Site
28	BIYE Aminata	Traitement de l'or	32 ans		POURA Site
29	DIALLO Fatimata	Traitement de l'or	41 ans		POURA Site
30	HIEN Mana	Traitement de l'or	31 ans		POURA Site
31	OUEDRAOGO Bintou	Traitement de l'or			POURA Site
32	DIALLO Kadi	Traitement de l'or	32 ans		POURA Site
33	NIGNAN Fatimata	Traitement de l'or			POURA Site
34	YARO Fatimata	Traitement de l'or			POURA Site
35	KANTIONO Adjara	Traitement de l'or	18 ans		POURA Site

Commenté [CM1]: Prière ajouter le nom et prénom de ce collecteur

FOCUS GROUP OUSSÉNI-TENGA

N°	Nom & Prénom (s)	Age	Localité
1	OUEDRAOGO Ivonne		Ousséni Tenga
2	FOFANA Safi		Ousséni Tenga
3	SANKARA Mariam		Ousséni Tenga
4	SAWADOGO Mariatou		Ousséni Tenga
5	TAHO Sadia		Ousséni Tenga
6	SAWADOGO Abibou		Ousséni Tenga
7	SORE Rihanata		Ousséni Tenga
8	FIERO Susanne		Ousséni Tenga
9	ROUAMBA Mariam		Ousséni Tenga
10	SAWADOGO Samiratou		Ousséni Tenga
11	SAWADOGO Bibata		Ousséni Tenga
12	OUEDRAOGO Martine		Ousséni Tenga
13	SAWADOGO Asséta		Ousséni Tenga
14	SAWADOGO Aminata		Ousséni Tenga
15	SAWADOGO Fati		Ousséni Tenga
16	TIENDREBEOGO Chantal		Ousséni Tenga
17	BAGUIAN Kadiatou		Ousséni Tenga
18	SAWADOGO Fatimata		Ousséni Tenga
19	SAWADOGO Aminata		Ousséni Tenga
20	MAIGA Kadidiata		Ousséni Tenga
21	OUEDRAOGO Bibata		Ousséni Tenga
22	ZABRE Aminata		Ousséni Tenga
23	KOLOGO Valentine		Ousséni Tenga
24	YANOOGO Aïcha		Ousséni Tenga

25	SAWADOGO Safiata		Ousséni Tenga
26	ZORO Adjaratou		Ousséni Tenga
27	ZORO Mariam		Ousséni Tenga
28	KANLTHINO Fatimata		Ousséni Tenga
29	KABORE Véronique		Ousséni Tenga
30	ZORE Mariam		Ousséni Tenga
31	SEBGO Safi		Ousséni Tenga
32	GERMANE Zalissa		Ousséni Tenga
33	SAWADOGO Fatimata		Ousséni Tenga
34	YAMEOGO Zénabo		Ousséni Tenga
35	ZORE Fati		Ousséni Tenga
36	KOUANDA Abibou		Ousséni Tenga
37	ZONGO Djamila		Ousséni Tenga
38	KAMBA Odile		Ousséni Tenga
39	ZIDA Mariam		Ousséni Tenga
40	ZORE Mariam		Ousséni Tenga
41	BOUGMA Antoinette		Ousséni Tenga
42	ZIDA Mariam		Ousséni Tenga
43	OUEDRAOGO Mariam		Ousséni Tenga
44	ZANGO Kadidja		Ousséni Tenga

FOCUS GROUP POURA VILLE

N°	Nom & Prénom (s)	Age	Localité
1	BIHE Aminata	32 ans	POURA Site
2	BOGNINI Hagnihan Agnès	21 ans	POURA Site
3	DA Akissi	28 ans	POURA Site
4	DIANDA Adjara	37 ans	POURA Site
5	DIALLO Djénéba	49 ans	POURA Site
6	DIANDA Rasmata	26 ans	POURA Site
7	DIALLO Kadi	32 ans	POURA Site
8	KANTIONO Ajara	30 ans	POURA Site
9	HIEN Mama	31 ans	POURA Site
10	SOMDA Adéline	18 ans	POURA Site
11	NEBIE Asséta	37 ans	POURA Site
12	COULIBALY Djénéba	44 ans	POURA Site
13	OUEDRAOGO Bintou	62 ans	POURA Site
14	YAO Salimata	30 ans	POURA Site
15	DIALLO Salimata	37 ans	POURA Site
16	COULIBALY Fatimata	40 ans	POURA Site
17	BANDE Kadidja	30 ans	POURA Site
18	KONATE Sita	40 ans	POURA Site
19	DIALLO Fatoumata	41 ans	POURA Site
20	OUEDRAOGO Ramatou	20 ans	POURA Site
21	SAWADOGO Balguissa	30 ans	POURA Site
22	SAWADOGO Talaté	38 ans	POURA Site
23	DIALLO Balguissa	22 ans	POURA Site
24	NIGNAN Fatimata	57 ans	POURA Site
25	TALL Rabi	23 ans	POURA Site
26	NIGNAN Bintou	30 ans	POURA Site
27	NIGNAN Bernadette	24 ans	POURA Site
28	SAWADOGO Neyinga	53 ans	POURA Site
29	SAWADOGO Rainatou	20 ans	POURA Site
30	OUEDRAOGO Salimata	25 ans	POURA Site
31	YARO Minata	22 ans	POURA Site
32	OUEDRAOGO Maïmouna	26 ans	POURA Site
33	GARBA Aïcha	20 ans	POURA Site
34	OUEDRAOGO Rabiataou	18 ans	POURA Site
35	LONATE Asmao	16 ans	POURA Site
36	KONATE Oumou	18 ans	POURA Site

FOCUS GROUP KANKELE

°	Nom & Prénom (s)	Age	Localité
1	KABORE Sanata		KANKELE
2	KIENOU Anne	36 ans	KANKELE
3	NANA Salmata		KANKELE
4	TINDOURE Bibata		KANKELE
5	OUEDRAOGO Binta		KANKELE
6	OUEDRAOGO Fati		KANKELE
7	OUEDRAOGO Awa		KANKELE
8	OUEDRAOGO Mariam	38 ans	KANKELE
9	SAWADOGO Alimata		KANKELE
10	SAWADOGO Minata		KANKELE
11	SAWADOGO T Marguerité		KANKELE
12	SAMBA Mariam		KANKELE